

# Tissus et Nouveautés

TISSUES & DRY GOODS

NOVEMBRE 1910

Etoffes à Robes  
de

*Priestley*

Pour le Printemps  
1911

Mettez au premier rang les Tissus de PRIESTLEY dans votre département d'Étoffes à Robes. Ils seront avantageux pour vous et pour vos clientes.

*Taffetas Laine*

*Panamas Laine*

*Voiles Laine*

*Sateens Laine*

*Toledos Laine*

*Rosettas Laine*

*Sébastopol Laine*

*Etoffe à Costumes Abbey*

*Etoffe à Costumes Cèdre*

*Etoffe à Costumes Bengal*

*Etoffe à Costumes Acadia*

*Etoffe Cordée Imperméable*

*Crêpe Résilda*

*Résilda Caméléon*

*Résilda Granulé*

*Tussah Royal*

*Eudoras, chaîne soie*

*Ottoman Véronèse*

*Mohairs, rayure fine*

*Serges, rayure fine*

*Panamas, rayure fine*

*Etoffe à Costumes Egremont*

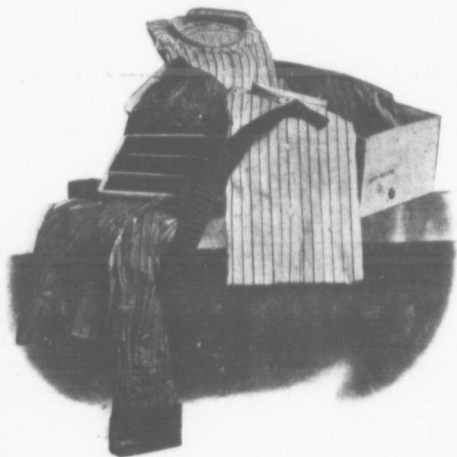
*Cravenette*

SEULS AGENTS POUR LES ÉTOFFES À ROBES DE PRIESTLEY.

**GREENSHIELDS LIMITED,**

MONTREAL.

TISSUS ET NOUVEAUTES



Nous aimerions vous  
montrer notre Assortiment  
de Merceries pour  
hommes.

Les Chemises sont particu-  
lièrement remarquables.

Taillées suivant des  
lignes amples, allant bien  
et coupées d'après le sys-  
tème tailleur, elles feront  
impression sur votre cli-  
entele.



The W. R. BROCK COMPANY, (Limited)

Montréal.

**LA MAISON LA PLUS CONSIDÉRABLE**  
**AU CANADA POUR LES MERCERIES,**

est en mesure de vous fournir un assortiment  
complet de ce qu'il y a de plus beau, en  
fait de Robes de Chambre, Peignoirs  
de Bain et Vareuses d'Intérieur,

POUR LE COMMERCE DE NOEL.

Les Meilleures Lignes qui aient jamais été Produites.

**MATTHEWS, TOWERS & CO.**

MONTREAL, P. Q.

# Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 80 rue St-Denis, Montréal. Téléphones Est 1185-1186 Boite de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les aritrages et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit: **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTREAL Can.**

Vol. XI

MONTREAL, NOVEMBRE

No 11

## ASSOCIATION DES VOYAGEURS DE COMMERCE DU DOMINION

Samedi le 21 courant, l'Association des Voyageurs de Commerce du Dominion a eu son assemblée pour la nomination des officiers. Le scrutin sera ouvert jusqu'au 16 décembre. Il faut bien un mois, en effet, pour permettre aux 7,000 membres environ de l'Association qui sont répandus sur toute la superficie du Canada, de connaître les noms des candidats, de juger des mérites des uns et des autres et finalement de faire parvenir leurs bulletins de vote à destination; car, il faut noter que le vote se fait en grande partie par voie postale. L'an dernier 4,000 votants ont fait leur devoir et comme, cette année, les voyageurs semblent prendre un intérêt plus grand que jamais aux élections, on compte sur un plus grand nombre de votes.

Pour la présidence, deux candidats sont sur les rangs: M. J. Bevens Giles, qui pendant les deux dernières années a été vice-président de l'Association et M. Charles Gurd, un des plus anciens membres, ancien directeur et ancien trésorier de la dite Association.

Les candidats aux différentes fonctions sont; pour:

Vice-Président, MM. A. J. Brown et E. Duckett.

Directeurs, MM. Geo. W. Prescott, M. W. Hackett, L. I. Bernard, Robert Wall, H. M. Levine, John O'Donnell, Geo. L. Bert, W. C. Murray, John T. McBride, Eugène Poitevin, Charles L. Martin, Wm. J. Irving, C. C. Lapierre, C. M. Cameron et J. Fred. Featherston; soit 15 candidats pour remplacer les cinq directeurs dont les fonctions expirent cette année.

MM. Max Murdock et W. G. Egan ont été élus pour contrôler les bulletins de vote à recevoir par la poste.

M. Max Murdock a été élu trésorier par acclamation.

M. James Robinson, échevin, a présenté l'avis de motion suivant: "Qu'un comité soit nommé dans le but de présenter au

Gouvernement une pétition afin que la Loi relative à la répartition de l'actif des insolvable soit amendé de façon que les voyageurs à commission puis sent avoir même protection que les autres employés."

M. John Paterson a donné avis d'une motion afin d'amender la constitution de manière à ce que le vice-président, à l'expiration de son terme d'office, devienne président.

Le dîner annuel aura lieu cette année comme à l'ordinaire. Le comité ayant charge du dîner a été élu comme suit: Président, M. Mathewson; membres: MM. W. J. Egan, H. L. Levine, J. T. McBride, R. C. Wilkins, D. M. Lefebvre, Luke Moore, Geo. A. Mann, Stuart Watherspoon, Ed. Duckett, T. Gallaher, F. S. Coté, James Robinson, F. N. Picard, E. Poltvin, Max. Murdock, E. J. Terry, John Paterson, J. F. Dubreuil, Ed. Marchand et M. Michaud.

Le Président a donné lecture d'une lettre informant l'Association que l'Hon. J. D. Rolland a fait don, au nom de l'Association des Voyageurs de Commerce du Dominion, d'une somme de \$2,000 à l'Hôpital Notre-Dame, pour la fondation d'un lit d'hôpital à perpétuité.

Un chaleureux vote de remerciements a été donné à l'Hon. J. D. Rolland, dont il lui sera fait part par lettre enregistrée dans les minutes de l'Association.

M. William C. Murray, le gérant bien connu de la succursale à Montréal de la E. W. Gillett Company, Limited, qui vient d'être mis en nomination pour les fonctions de Directeur de l'Association des Voyageurs de Commerce du Dominion, fait partie de cette Association depuis environ dix-huit ans.

C'est un des membres les plus actifs et les plus attachés à l'organisation; on peut s'en rendre compte par ce fait que M. Murray, depuis qu'il fait partie de l'Association, n'a manqué que deux fois d'assister aux assemblées annuelles et, c'était les deux fois, un cas de force

majeure qui l'empêchait de se réunir à ses collègues.

M. Murray a voyagé dans toute l'étendue du Canada; il a visité toutes les provinces; il est parfaitement renseigné.



M. William C. Murray,

Mis en nomination pour les fonctions de Directeur de l'Association des Voyageurs de Commerce du Dominion.

pour l'avoir longtemps vécue lui-même, sur la vie du voyageur en route et, comme maintenant il est fixé à Montréal, il est en mesure d'assister régulièrement aux réunions des Directeurs.

Le bulletin de présentation de M. William C. Murray a été signé par nombre de commerçants en vue et notamment par l'Hon. J. D. Rolland, MM. L. M. Lefebvre, Chs. Gurd, R. C. Wilkins, Geo. A. Mann, etc.

SIX  
QUALITES  
EN  
COULEURS

**VELOURS  
VELOURS  
VELOURS**

DOUZE  
QUALITES  
EN  
NOIR

Les Velours sont l'objet d'une demande exceptionnellement forte, et les Modistes ne peuvent pas se passer d'un bon assortiment dans toutes les sortes requises pour les styles de la saison.

---

Nos Valeurs prouvent que notre maison est  
La Maison du Velours.

---

**THE D. McCALL CO.**

Winnipeg, Montréal, Toronto, Ottawa, Québec.

---

**ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLEURS DU CANADA, INCORPORÉE**

A Ottawa comme à Québec, nos législateurs s'occupent quelquefois trop du commerce et, parfois, ne s'en occupent pas assez. Dans les deux cas les marchands doivent agir. Ils le doivent quand des projets de loi contraient aux intérêts du commerce sont présentés et ils le doivent encore quand ils veulent obtenir des amendements aux lois existantes.

Nous avons vu précédemment, dans le cours des articles que nous avons publiés sur le but qui avait présidé à la formation de l'Association des Marchands Détailleur, quelles étaient les lois nouvelles à redouter et quelles lois l'Association se proposait de faire amender. Nous n'avons pas cité toutes les lois à redouter ni tous les amendements à demander, mais nous en avons dit assez pour indiquer tout le bien que peut faire au commerce une Association puissante par le nombre de ses membres.

De nouvelles succursales de l'Association ont été formées, comme nous l'avons vu, d'autres sont en voie de formation. L'appel de l'Association a été entendu d'un bon nombre de marchands, les autres finiront par comprendre leur intérêt et à entreprendre aussi dans le mouvement.

Il arrivera sûrement un jour où l'on se montrera du doigt les marchands de détail qui ne font pas partie de l'Association des Marchands Détailleur du Canada.

\* \* \*

L'Association des Marchands Détailleur du Canada (Incorporée) a obtenu des pouvoirs assez étendus dans l'intérêt de ses membres.

Nous n'en retiendrons qu'un aujourd'hui, c'est celui indiqué sous la lettre d) du 2ème article de la loi ci-dessus qui permet à l'Association de "recueillir et distribuer à ses membres les renseignements relatifs à la solvabilité des personnes qui font affaires avec quelqu'un de ses membres".

Actuellement il est très difficile, même en y mettant le prix, à un marchand de détail de se renseigner sur le compte des clients qui sollicitent du crédit. Les marchands en général, dans le but de faire de nouveaux clients ou d'augmenter leur chiffre d'affaires, sont plutôt enclins à se montrer larges et souvent même trop larges en matière de crédit.

Cela, du reste, se conçoit assez; car, ignorant ce que vaut financièrement et moralement son nouveau client, le marchand aimera mieux en penser du bien que du mal, craignant de perdre un bon acheteur, s'il lui refuse le crédit sollicité. Dans bien des cas, s'il était exactement renseigné, le détaillant refuserait net le

moindre crédit à certains individus qui exploitent littéralement le commerce de détail.

Ce n'est pas à sa mine qu'on peut juger si un homme mérite ou non crédit; les apparences sont bien trompeuses. La seule et véritable manière de le bien juger, au point de vue qui nous occupe ici, est de savoir comment il s'est comporté jusqu'alors avec ses fournisseurs: s'il les a généralement bien payés ou si, au contraire, il a vécu à leurs dépens.

Dans les villes, dans les grands centres surtout, les ouvriers et les employés malhonnêtes envers leurs fournisseurs, n'ont généralement qu'à changer de quartier pour faire de nouvelles dupes. Rien ne leur est plus facile, puisque le marchand ne sait pas où s'adresser pour savoir s'il doit ou non faire crédit à un nouvel arrivant.

A la campagne, un débiteur s'en va laissant des dettes chez ses fournisseurs qui ignorent où le retrouver. Ils savent qu'il est parti pour la ville, mais son adresse leur est inconnue. Vont-ils perdre le montant des marchandises qu'ils lui ont fournies à crédit? Actuellement, oui, parce que nulle part les marchands ne trouvent une organisation capable de les bien renseigner sans qu'il en coûte cher.

Tout cela changera, car usant des pouvoirs qui lui ont été accordés par la loi, l'Association des Marchands Détailleur du Canada, Incorporée, recueillera et distribuera à ses membres les renseignements relatifs à la solvabilité des acheteurs.

Il est à noter que la loi autorise la distribution de ces renseignements aux membres de l'Association seulement. Donc, les marchands qui ne feront pas partie de l'Association ne pourront profiter de ce grand avantage qu'auront les membres de l'Association d'être renseignés sur la solvabilité de ceux qui solliciteront d'eux une ouverture de crédit. Ce seul fait devrait être une raison suffisante, à défaut d'autres, pour que tous les marchands du commerce de détail sans aucune exception fassent partie de l'Association des Marchands Détailleur du Canada, Incorporée.

\* \* \*

Une assemblée, ou plutôt une sorte de convention des succursales de l'Association du District de Québec, a eu lieu à Québec, mercredi, le 15 novembre. A cette convention, étaient présents:

**Succursale de Québec:**

MM. L. F. Falardeau, J. E. Martineau, O. N. Shink, Henri Lemieux, Elz. Turcotte, Jos Savard, J. A. Moisan, Nap. Moisan, J. J. Boyce.

**Succursale de l'Islet:**

MM. O. Charbonneau, prés., l'Islet; J.

A. Dionne, l'Islet et J. T. Lavallée, St-Jean Port Joli.

**Succursale de Kamouraska:**

MM. Cyprien Dionne, Ste-Hélène et H. O. Lachance, St-Pascal.

**Succursale de Témiscouata:**

MM. Jos. Rioux, Trois-Pistoles; Jos. Viel, Fraserville et P. Michaud, Isle-Verte.

**Succursale de Thetford Mines:**

M. J. L. Demers, Thetford Mines.

La résolution suivante a été présentée, discutée et finalement votée, à l'unanimité, à la séance du matin:

"Attendu qu'il est du meilleur intérêt des Marchands en Gros et des Marchands en Détail que les relations commerciales entre eux soient toujours des plus amicales.

"Attendu que nous reconnaissons le principe que la distribution de la marchandise se fait plus économiquement par l'entremise des Marchands en Gros et des Marchands en Détail.

"Attendu qu'il devient nécessaire que le champ d'opérations de chacun soit défini.

"Qu'il soit résolu que nous, les membres des succursales de Québec, Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, l'Islet et Thetford Mines, de l'Association des Marchands Détailleur du Canada, Incorporée, prions les Marchands en Gros de Québec et ceux de Montréal qui font affaires dans ce district, de protéger le marchand en détail en refusant de vendre aux consommateurs, soit directement à leur place d'affaires, ou par l'entremise de leur voyageur ou employés."

A la séance de l'après-midi, les marchands de gros du commerce d'épicerie, faisant partie de la Guilde des Epiciers de Gros, savoir: MM. Wm. Carrier, M. P., président de la Guilde, J. B. Letellier; M. Royer, représentant M. J. B. Renaud et M. Rattray, de Drouin, Drouin et Rattray, sont venus visiter les marchands de détail.

A cette séance il a été décidé qu'un comité conjoint formé des marchands de gros serait nommé et chargé d'étudier toutes les questions communes au commerce de gros et au commerce de détail et sur lesquelles il conviendrait de s'entendre.

L'Assemblée s'est ensuite ajournée.

M. Frank Stanfield, de Stanfields Limited, vient d'être nommé membre du bureau de direction de la Nova Scotia Steel Co.

La Compagnie Stanfields Limited, de Truro, dont M. Frank Stanfield est le chef, est une des compagnies industrielles les plus prospères de la Nouvelle-Ecosse. Elle s'est fait une réputation des plus enviables dans la fabrication des sous-vêtements.

**CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL**

L'assemblée générale mensuelle de la Chambre de Commerce a eu lieu mercredi, le 2 Novembre.

Étaient présents : MM. O. S. Perrault, Président; Fred. C. Larivière, 1er Vice-Président; Armand Chaput, 2ème Vice-Président; G. Boivin, C. H. Catelli, Jos. Fortier, W. U. Boivin, A. H. Hardy, Adé- lard Fortier, J. B. A. Lanctôt, A. E. La- belle, L. J. A. Surveyer, Ls. Jos. Tarte, L. de Roode, F. Bourbonnière C. R., etc

Il est donné lecture d'une lettre de l'Association des Manufacturiers Canadiens, renouvelant ses instances en faveur des amendements à la charte de la cité pour conférer le droit de vote aux compagnies à fonds social. Référé au comité des affaires municipales.

Deux rapports des comités conjoints des transports et de la délégation ont été présentés et adoptés sur proposition de M. C. H. Catelli.

Voici le texte de ces rapports:

Vos comités, après avoir étudié de nouveau la question d'un embranchement reliant Montréal au chemin de fer Grand Tronc Pacifique par la voie la plus courte, et avoir pris en considération les suggestions faites dans les journaux par l'Hon. Sénateur J. P. B. Casgrain recommandant que le gouvernement de Québec se charge de la construction de cet embranchement, ainsi qu'une correspondance de M. Chamberlin recommandant que la voie du Parry Sound Canada Atlantic soit utilisée à cette fin, se déclarent contre ces deux propositions et recommandent à la Chambre que de nouvelles instances soient faites auprès du gouvernement du Canada, le priant de donner suite aux promesses faites à une délégation conjointe de la Chambre de commerce, et du Board of Trade, en mars 1908, déclaration qui laissait alors entendre à la délégation que Montréal serait reliée à la ligne principale du G T. P. en même temps que la mise en opération de cette dernière ligne.

Vos comités prient la Chambre de signaler au gouvernement fédéral que les intérêts du commerce du Canada demandent la construction et la mise en opération de cette ligne qui reliera la métropole commerciale du Canada avec ce nouveau Transcontinental.

Le tout humblement soumis.

O. S. PERRAULT,  
Président.

Ces comités, après avoir pris communication du mémoire communiqué par M. Robert Reford, ancien président de la Commission Royale des Transports du Canada sur le projet du canal de la Baie Georgienne, considèrent tous les avantages que cette route aura pour le développement du commerce du Canada par la voie du canal de la Baie Georgienne

et du St-Laurent; cette route étant de près de 400 milles plus courte que toute autre route, considération très appréciable pour les prix de transport; elle ouvrira à la colonisation un grand territoire très riche; elle a de plus l'immense avantage d'être sur le territoire canadien; de plus les bateaux ne se trouveront plus exposés aux tempêtes des grands lacs, mais navigueront dans une route exempte de tous dangers, puisqu'elle se compose exclusivement de fleuves et de rivières.

Vos comités, après avoir considéré tous les avantages de cette nouvelle voie de transport pour le commerce du Canada en général, recommandent à la Chambre d'adopter la résolution suivante:

"CONSIDERANT que cette Chambre a déjà adopté en 1905, 1906, 1908 et tout récemment encore, des résolutions en faveur de la construction du canal de la Baie Georgienne;

CONSIDERANT qu'à la réunion annuelle de la Fédération des Chambres de commerce de la Province de Québec, depuis Hull jusqu'à Chicoutimi, les représentants des diverses Chambres ont approuvé unanimement la résolution de la Chambre de commerce de Montréal, recommandant au Gouvernement la construction de cette grande voie de transport par le Gouvernement du Canada et pour le bénéfice du commerce canadien;

IL EST RESOLU: —que cette Chambre prie le Gouvernement du Canada de bien vouloir faire droit à la demande déjà faite par notre Chambre, à maintes reprises, et notamment, par la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, lors de sa réunion annuelle tenue à Montréal, les 25 et 26 mai 1910, et de commencer ces travaux dans le plus court délai possible.

M. C. H. Catelli a ensuite soulevé la question de la nécessité des cales sèches, exprimant le regret, que s'il faut en croire les rumeurs de la resse, nous sommes exposés à en être privés à Montréal et à Québec. Cette question a été référée pour étude au comité des transports qui est prié d'inviter les membres de la commission du port de Montréal, à s'en occuper.

Deux nouveaux membres ont été admis dans les rangs de la Chambre, ce sont:

M. J. C. Charbonneau, directeur de la maison Garneau Incorporée et M. Arthur Villeneuve de la "Eagle Lumber Company."

\* \* \*

Mercredi, le 16 novembre a eu lieu la réunion habituelle du Conseil de cette Chambre. M. Fred. C. Larivière, 1er Vice-Président, était au fauteuil, le Président, M. O. S. Perrault, étant absent.

Assistaient à la réunion: MM. C. H.

Catelli, G. Boivin, Dr Brisson, A. Desjardins, W. U. Boivin, J. Fortier, A. A. Granger, Ludger Gravel, A. H. Hardy, A. E. Labelle, J. B. A. Lanctôt, D. Masson, L. J. Loranger, C.R., Donat Brodeur, C.R., J. T. Armand, Adé. Fortier, J. C. G. Constant, J. L. Coutlée, N.P., E. Blanchard, Dr J. C. Poissant, Fortunat Bourbonnière, C.R., et autres.

Après les affaires de routine, M. Donat Brodeur, C.R., a présenté à la Chambre un intéressant rapport dont voici le texte :

L'une de nos lois les plus sages est certainement celle qui a été adoptée à la dernière session de notre Législature, sous le nom de Loi de la "Vente en bloc" due à l'initiative intelligente et éclairée de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Le négociant vend sa marchandise : commerçant pour qu'il la débite en détail et non pour qu'il la revende en bloc. La vente en bloc peut bien être un acte de commerce dans le sens juridique du mot, mais ce n'est pas faire du commerce proprement dit. La loi sudite a pour effet de prévenir la fraude et d'assurer d'une manière efficace le gage commun des créanciers sur les biens de leurs débiteurs.

L'étude de cette loi m'a fait comprendre qu'elle pourrait recevoir son application, ou, si vous voulez, son principe pourrait être appliqué dans le cas où un commerçant dont le fonds de commerce a été consommé en tout ou en grande partie par le feu, doit recevoir une indemnité des compagnies d'assurance. Dans l'un comme dans l'autre cas, le gage du créancier disparaît et est changé en une somme d'argent à être payée au commerçant.

Légalement, le commerçant peut retirer l'argent, et, ce qui n'est pas légal, se moquer ensuite de ses créanciers.

Il est vrai qu'on peut supposer plusieurs autres hypothèses dont la solution pourrait être toute autre. Ainsi le commerçant pourra avec son indemnité renouveler son fonds de commerce, ou composer avec ses créanciers, soit au moyen d'un concordat, soit en obtenant une extension de délai, etc., etc. Mais dans chacune de ces hypothèses, il reste maître de son indemnité et il contrôle pour ainsi dire ses créanciers.

Si la destruction de son fonds de commerce rend le commerçant insolvable, lorsque l'indemnité ne couvre pas ses pertes, on peut avoir recours à la demande de cession de biens, mais chacun sait que rarement le créancier reçoit un dividende convenable, à cause du coût toujours énorme de la liquidation.

On pourrait m'opposer encore d'autres hypothèses, mais supposons au contraire que l'indemnité couvre les pertes, que l'assuré reçoive le plein montant, comment les créanciers pourront-ils se faire

payer de leurs créances, si leur débiteur est récalcitrant?

Il arrive aussi parfois que le commerçant a transporté ses polices en garantie à l'un de ses créanciers, lequel, à l'exclusion des autres, recevra le montant de l'indemnité, et alors ceux-ci, pour tout solde de compte, devront passer leur créance au compte de profits et pertes. Est-ce que cette préférence est juste?

Souvent, au cours de la pratique de ma profession (encore hier, l'un de vous, Messieurs, me consultait sur ce point), j'ai eu à démontrer à des créanciers l'impuissance de la loi à venir à leur secours, dans des cas semblables.

Il existe donc une lacune dans la loi, puisqu'elle est impuissante à étendre sa protection d'une manière équitable et égale pour tous dans le cas dont je parle. Et cependant là où existe un mal, il devrait exister un remède, du moins dans le domaine légal, et si le remède n'existe pas, il faut le trouver et l'appliquer.

Pour garantir davantage le principe légal que les biens d'un débiteur sont le gage commun de ses créanciers, il me semble qu'au moins la loi devrait déclarer que toute indemnité due à un assuré commerçant ne pourrait être retirée par lui ou par son cessionnaire que du consentement de tous ses créanciers.

Pour terminer comme j'ai commencé, je dirai que je trouve la solution de cette question dans la loi de la "Vente en bloc".

Je n'ai pas voulu préparer un projet de loi, carait être une tâche présomptueuse de ma part, dans tous les cas, très certainement inutile et infructueuse. Cette loi ne peut être élaborée d'une manière efficace qu'après avoir entendu et pesé l'opinion des négociants, manufacturiers et commerçants de diverses catégories qui sont membres de cette Chambre, et, aussi les critiques des journaux et les autres chambres de commerce de notre province.

C'est alors que votre comité de législation aaura la compétence voulue pour présenter à la Législature provinciale un projet de loi qui recevra auprès de nos députés la même faveur que celui de la "Loi sur la vente en bloc."

Les biens d'un débiteur sont le gage commun des créanciers en autant qu'ils demeurent dans le patrimoine de leur débiteur; mais lorsque la marchandise est vendue, que sa valeur est convertie en argent, ce gage disparaît pratiquement parce que le recours du créancier sur l'argent qui est dans la poche de son débiteur est absolument illusoire.

Que le fonds de commerce d'un commerçant soit vendu en bloc, ou qu'il soit détruit en bloc, par le feu, cela revient au même pour le créancier; sa créance reste, mais son gage a disparu.

Bien plus, le locataire a un privilège pour le paiement de son loyer sur le

fonds de commerce de son locataire; s'il est détruit par le feu, son privilège ne passe pas sur le montant de l'indemnité. C'est ce qui a été décidé maintes et maintes fois par nos tribunaux.

Il n'est pas juste que le commerçant puisse transporter sa police d'assurance à un seul de ses créanciers, parce que c'est une préférence indue qu'il lui accorde au détriment des autres. Et cependant un tel transport n'est illégal, si au moment où il est fait le débiteur n'est pas insolvable. Il me semble qu'il serait facile au législateur de parer à un tel état de choses sinon par une loi radicale comme celle que je propose, du moins en statuant qu'un tel transport ne sera valable qu'en autant que l'indemnité sera partagée entre tous les créanciers.

\*\*\*

Ce rapport a été référé au comité de législation.

Le conseil a accusé réception d'un mémoire fort intéressant sur la réciprocité au sujet du charbon, entre les Etats-Unis et le Canada.

"La Chambre, considérant que les Compagnies à fonds social sont devenues une catégorie de contribuables appelés à supporter une forte partie des charges et taxes de l'administration municipale, et vu leur nombre toujours croissant, il n'est plus équitable de les ignorer dans la faculté de participer au choix des édiles et commissaires ainsi qu'aux plébiscites, etc., croit devoir prier les autorités compétentes d'amender la charte de la cité et de prendre toutes les autres mesures nécessaires pour conférer aux membres du bureau de direction des Compagnies à fonds social la faculté de voter comme les autres contribuables dans les affaires municipales."

\*\*\*

A l'assemblée de la Chambre de Commerce, mercredi le 23 novembre, étaient présents:

MM. O. S. Perrault, président; Fred. C. Larivière, 1er Vice-Président, Armand Chaput, 2e Vice-Président; Geo. Gonthier, trésorier; G. Bolvin, C. H. Catell, D. Masson, D. Parizeau, Isale Préfontaine, L. J. A. Surveyer, ex-officiers; A. P. Frigon, A. H. Hardy, J. T. R. Laurendeau, A. E. Labelle, J. A. Armand, W. U. Bolvin, J. C. G. Contant, Adélar Fortier, J. L. Coutlée, N.P., Arthur Villeneuve, L. de Roode et F. Bourbonnière, C.R., secrétaire.

M. O. S. Perrault qui présidait, a présenté son rapport relatif à la visite du port, visite faite sur l'invitation des Commissaires du port. Nous avons, dans notre précédent numéro, parlé assez longuement de cette visite à laquelle a pris part un des représentants du "Prix Courant". Le rapport du Président a été adopté à l'unanimité.

Un rapport présenté à l'assemblée montre que le montant de la propriété impo-

sable à Montréal est de \$328,034,296, alors qu'il y a exemption de taxes pour une valeur de \$107,527,842 de propriétés.

Les récentes annexions ont apporté à Montréal une valeur de propriété imposable de \$38,644,400 pour une valeur de propriété exempte de taxes de \$11,958,910.

M. J. O. Denis fait ressortir les avantages pour la ville des illuminations électriques des magasins et des théâtres; les rues y gagnent en éclairage.

La question de l'emplacement des terrains pour les futures expositions à Montréal est l'objet d'un débat qui se termine par l'adoption de la résolution suivante proposée par M. W. U. Bolvin et appuyée par M. A. P. Frigon.

Que la Chambre de Commerce de Montréal est d'opinion qu'il est de l'intérêt du commerce et de l'industrie, dans la Cité de Montréal, que Messieurs les Directeurs et Membres de l'Association de l'Exposition Industrielle de Montréal se prononcent le plus tôt possible sur le choix d'un terrain pour cette Exposition Industrielle.

Que la Chambre de Commerce de Montréal verrait avec plaisir que l'emplacement de l'Exposition soit choisi dans la partie Est de l'île de Montréal, ce qui offrirait des avantages considérables tant pour le transport des visiteurs que pour le transport des marchandises et objets exposés;

Que la partie Est de Montréal étant destinée à être le centre industriel de Montréal, et étant destinée à un développement rapide, par les travaux qui devront être faits dans le port de Montréal, et étant en même temps la seule partie de l'île de Montréal pouvant donner l'avantage des communications par eau, par chemin de fer électrique, par chemin de fer à vapeur, paraît s'imposer comme devant être le choix de Messieurs les Directeurs et Membres de l'Association de l'Exposition Industrielle de Montréal;

Que copie de ces résolutions soit adressée à Messieurs les Directeurs et Membres de l'Association de l'Exposition Industrielle de Montréal.

Et l'assemblée s'ajourne.

#### LA BANQUE DE MONTREAL

La Banque de Montréal a, pendant l'année expirée le 31 octobre dernier, réalisé \$1,797,992.81 de profits nets, représentant 12.48 % du montant de son capital et 6.81 % de son capital et de sa réserve réunis.

Sur les profits il a été payé \$1,400,000 de dividendes aux actionnaires, soit 10% sur le montant des actions de capital.

En ajoutant la balance des profits de cette année aux profits non distribués des années antérieures, il reste une somme de \$361,739.11 au crédit du compte de profits et pertes.

L'actif de la banque qui était de \$220,582,746.70 à la fin de l'exercice 1908-09, avait augmenté de \$19,309,583.79 au 31 octobre dernier, alors qu'il s'élevait à \$239,892,330.49.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal aura lieu au bureau principal de cette institution, lundi, le 5 décembre prochain, à midi.



La sorte de Manteaux d'Hommes a l'Epreuve de l'Eau et de la Pluie qu'il VOUS est profitable de Vendre

LES MANTEAUX A L'EPREUVE DE L'EAU ET DE LA PLUIE, MARQUE TRUE-FIT SONT GARANTIS DONNER UNE SATISFACTION ABSOLUE.



Nos Waterproofs à Simple Texture (de même que les Doubles Textures populaires et de bon Service) ont toutes leurs coutures cousues, non collées et, comme double protection, cimentées et recouvertes. C'est une de leurs nombreuses caractéristiques exclusives. Cependant les prix sont modérés, \$5 à \$14, et vous avez l'avantage de choisir dans le plus grand assortiment du commerce.

9 voyageurs offrent maintenant des échantillons. Assurez-vous de bonnes livraisons en donnant MAINTENANT vos ordres de printemps.

Waterproofs de Collège en Paramattas, Cachemire, Couverts Fantaisie, Nuances Réséda et Fauve Clair, en fantaisies unies et nettes.

**Demandez des Echantillons des Waterproofs  
Garantis 2 ans**

en Fauve-clair et Nouvelles Nuances Réséda.

Manteaux de Pluie Unies et Rayés en Barborettes Grises, Tan et Olive. Grande offre de Manteaux de Printemps et d'Automne en Vicunas Noires et Grises, Worsteds Fantaisie, Tweeds, Chevots, Couverts.

Nous sommes manufacturiers exclusifs au Canada des fameux Collets "Presto" pour Waterproofs.

ENVOYEZ VOTRE NOM pour obtenir notre belle Carte d'Étalage en Vitrine, en 11 couleurs, qui sera prête le 1er décembre. Incontestablement la plus belle carte qui ait jamais été produite au Canada. Ce sera commode pour nous d'avoir votre nom, et vous aurez une grande Aide pour la Vente des Vêtements.

**SAMUEL WENER & CO.**

304 rue Notre-Dame Ouest, Montreal.

LA MAISON DES SPECIALITES EN MANTEAUX.

## JAQUETTE A DEVANT COUPE

L'étoffe représentée par notre gravure est un worsted rayé non fini. Les longueurs pour un homme de stature moyenne (5 pieds 8 pouces) sont de 18 3/4 pouces jusqu'à la taille de façon et de 35 pouces, longueur totale. Le vêtement est ample sans exagération sur la poitrine, et les épaules ont une largeur et un fini naturels. La gorge a une profondeur moyenne. Les revers mesurent 1 3/8 pouce à l'entaille et 13 1/2 pouces jusqu'à la boutonnière. Le collet mesure 1 1/8 pouce à l'entaille et 1 1/2 pouce en arrière. La largeur du dos en bas est de 2 1/4 pouces. Les basques sont bien coupées en avant et les plis en arrière sont repassés. Les bords ont une seule piqure rapprochée, et les coutures sont unies. Les manches sont finies par une imitation de manchette et deux boutons.

Les mesures sont les suivantes:

Mesure à l'aiselle . . . . .	9 3/4 pouces
Longueur à la taille . . . . .	17 1/2 "
Longueur à la taille de façon . . . . .	19 1/4 "
Longueur totale . . . . .	39 "
1re mesure d'épaule . . . . .	13 "
2e mesure d'épaule . . . . .	19 1/2 "
Mesure d'omoplate . . . . .	13 1/2 "
Poitrine . . . . .	40 "
Taille . . . . .	37 "

De A à B, mesure à l'aiselle, plus 1-4 pouce.

De A à C, longueur à la taille naturelle.

De A à D, longueur à la taille de façon.

De A à E, longueur totale.

De B à G, 1-3 de la poitrine, plus 1-2 pouce.

Aux points G, B, C, D et E, menez des perpendiculaires à la ligne AE.

De D à H, 3-4 pouce.

Tirez la ligne AH et abaissez la perpendiculaire.

De I à J, 20 pouces.

De J à K, 1 1-2 pouce.

De K à I, 3-4 pouce.

Le point M est à mi-distance entre I et K.

De M à N, 3 1-2 pouces.

Abaissez la perpendiculaire NO.

Appliquez la mesure d'omoplate, 13 1-2 pouces, de I à N et élevez la perpendiculaire.

Le point P est à mi-distance entre I et N.

De P à Q, 1 1-4 pouce.

Au point Q, élevez la perpendiculaire QV.

De H à 5, 1-8 de la poitrine.

Au point 5, abaissez la perpendiculaire.

De A à R, 6 1-2 pouces.

De R à S, 1 1-2 pouce.

Tirez la ligne AS.

De A à T, 1-6 de la poitrine.

Élevez la perpendiculaire TU.

Tirez la ligne UV.

De V à W, 3-8 pouce.

De W à X, 1-8 de la poitrine.

Formez le dos.

De 2 à 3, 1 1-4 pouce.

Au point 3, abaissez la perpendiculaire.

## TISSUS ET NOUVEAUTES

De 3 à 4, 1-4 de la taille.

Décrivez une courbe de 5 à 6 avec le point X comme centre et une autre de X à Z avec le point 5 comme centre.

De X à Z, 3-8 pouce.

Formez le corps de côté, tel qu'indiqué.

De O à 7, 1-2 de la taille.

Au point 7, abaissez la perpendiculaire.

Le point 8 est à mi-distance entre N et K.

Tirez la ligne 8-9-10.

De 10 à 15, 1-8 de la poitrine.

Tirez la ligne 15-14 et formez la gorge.

De L à 2-, 1 1-4 pouce.

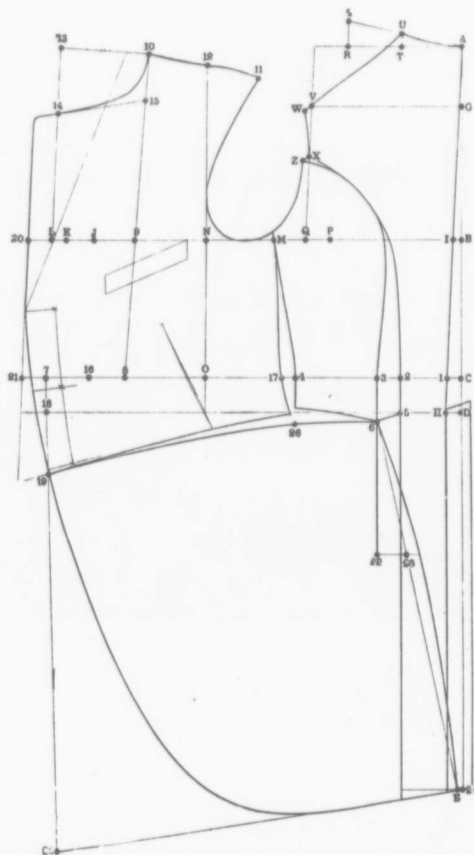
De 7 à 21, même distance.

De 18 à 19, 1-6 de la poitrine.

De 7 à 16, 2 1-4 pouces.

De 4 à 3, de 2 à 1 et de 16 à 17, mesure nette de la taille.

Formez la couture de côté et le bas du devant.



De A à U et de N à 10, première mesure d'épaule plus 3-4 pouce.

Tirez la ligne 10-G.

De 10 à N, 3-8 pouce de moins que de U à W.

Formez l'épaule et l'emmanchure.

Au point 10 menez la perpendiculaire à la ligne 8-9.

Placez l'équerre aux points 7 et L et tirez la ligne déterminant le point 13.

De 13 à 14, 1-6 de la poitrine.

## Basques

De 3 à 22, 9 pouces.

De 22 à 23, 1 1-2 pouce .

Tirez la ligne 6-23-24.

De 6 à 24, 1-4 pouce de plus que de H à E.

De 19 à 25, même distance que de 6 à 24. Tirez la ligne 24-25.

Le point 26 est à 5-8 pouce au-dessous de la ligne de taille de façon.

Formez les basques et finissez.

# Les Bas de la Plupart des Enfants



Sont ceux de l'une ou de  
l'autre de ces marques.

DONNEZ UN ORDRE A VOTRE FOURNISSEUR

*The* **Chipman-Holton Knitting Co.**  
*Limited*

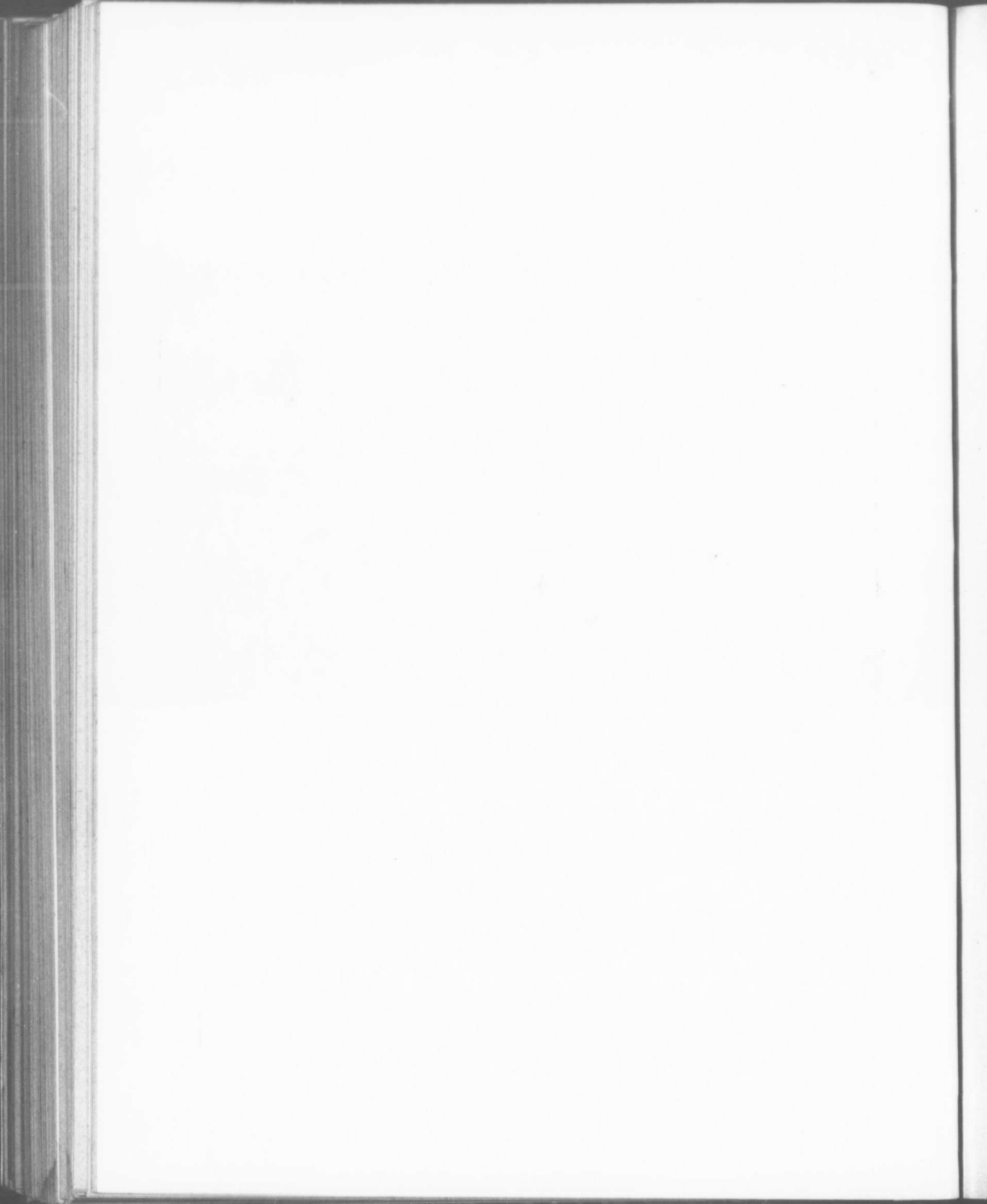
**MANUFACTURIERS DE BONNETERIE**

SEULS AGENTS:  
E. H. WALSH & CO.  
TORONTO

**LES PLUS IMPORTANTS**  
**DU CANADA**

MANUFACTURES:  
HAMILTON, ONT.  
WELLAND, ONT.

BUREAUX-SUCCESSALES: MONTREAL ET WINNIPEG



*Individual  
Fancy Boxed  
Novelties  
For  
Christmas Selling*

**C. 4215** \$4.50

**D. 1511** \$2.25

**D. 1513** \$2.25

**A. 771** \$2.25

**A. 781** \$2.25

**D. 1516** \$4.00

**C. 4216** \$2.25

**D. 1514** \$4.50

**R. D. FAIRBAIRN CO., Limited.**

107 RUE SIMCOE, TORONTO, ONT.

President, RHYS D. FAIRBAIRN.

Vice-Presidents, F. J. KNIGHT, W. C. CLIFF.

## REDINGOTE CROISEE.

L'étoffe représentée par notre gravure est un worsted souple non fini pour la redingote, un tissu lavable pour le gilet et un worsted rayé fantaisie pour le pantalon. Les longueurs pour un homme de stature moyenne (5 pieds 8 pouces) sont de 18 3/4 pouces jusqu'à la taille de façon et 12 1/2, cees, longueur totale. La redingote est ample sur la poitrine, mais sans exagération; les épaules ont une largeur et un fini naturels, et leur couture est plutôt haute. Les coutures de côté sont modérément arrondies sur l'omoplate; les basques ont une ampleur moyenne et les plus d'arrière sont repassés. La largeur du dos en bas est de 2 1/4 pouces. La gorge a une profondeur moyenne. Les revers ont un parement en soie allant jusqu'aux boutonnières et mesurent 2 1/4 pouces à l'entaille. Le collet mesure 1 1/2 pouce à l'entaille et autant en arrière. Les bords ont une piqûre invisible et les coutures sont unies. Les manches sont finies par une imitation de manchette et trois boutons.

Les mesures sont les suivantes:

Mesure à l'aisselle . . . . .	9	pouces
Longueur à la taille naturelle 17 "		"
Longueur à la taille de façon 18 3/4 "		"
Longueur totale . . . . .	42	"
1ère mesure d'épaule . . . . .	12 3/4	"
2e mesure d'épaule . . . . .	18	"
Mesure d'omoplate . . . . .	13 1/4	"
Poitrine . . . . .	39	"
Taille . . . . .	35	"

Au point A menez deux lignes à angle droit.

De A à B, mesure à l'aisselle plus 1-4 pouce.

De A à C, longueur à la taille naturelle.

De A à D, longueur à la taille de façon.

De A à E, longueur totale.

De B à G, 1-3 de la mesure de poitrine plus 1-2 pouce.

Aux points G, B, C, D et E, menez des perpendiculaires à la ligne AE.

De D à H, 3-4 pouce.

Tirez la ligne AH et abaissez la perpendiculaire.

De I à J, moitié de la mesure de poitrine.

De J à K, 1 1-2 pouce.

De M à N, 3 1-2 pouces.

Abaissez la perpendiculaire NO.

Appliquez la mesure d'omoplate, 13 1/4 pouces, de I à X et élevez la perpendiculaire.

Le point P est à mi-distance entre I et N.

De P à Q, 1 1-4 pouce.

Au point Q, élevez la perpendiculaire QB.

De V à W, 3-8 pouce.

De W à X, 1-8 de la mesure de poitrine.

De H à E, 1-8 de la poitrine.

Au point 5, abaissez la perpendiculaire.

De A à R, 6 1-2 pouces.

De R à S, 1 1-2 pouce.

Tirez la ligne AS.

De A à T, 1-6 de la poitrine.

Élevez la perpendiculaire TU.

Tirez la ligne UV et formez le dos.

De 2 à 3, 1 1-4 pouce.

Au point 3, abaissez la perpendiculaire.

De 3 à 4, 1-4 de la mesure de taille.

Décrivez une couche de 5 à 6 avec le point X comme centre, et une autre de X à Z avec le point 5 comme centre.

De X à Z, 3-8 pouce.

Formez le corps de côté tel qu'indiqué.

De O à 7, 1-2 de la mesure de taille.

Au point 7, abaissez la perpendiculaire.

Le point 8 est à mi-distance entre O et 7.

Le point 9 est à mi-distance entre N et K.

De 10 à 15, 1-8 de la poitrine.

Formez la gorge.

Ajoutez 1-4 pouce pour la couture en avant du point 7 et formez le bord du devant.

De 18 à 19, 1-6 de la poitrine.

De 7 à 16, 2 1-4 pouces.

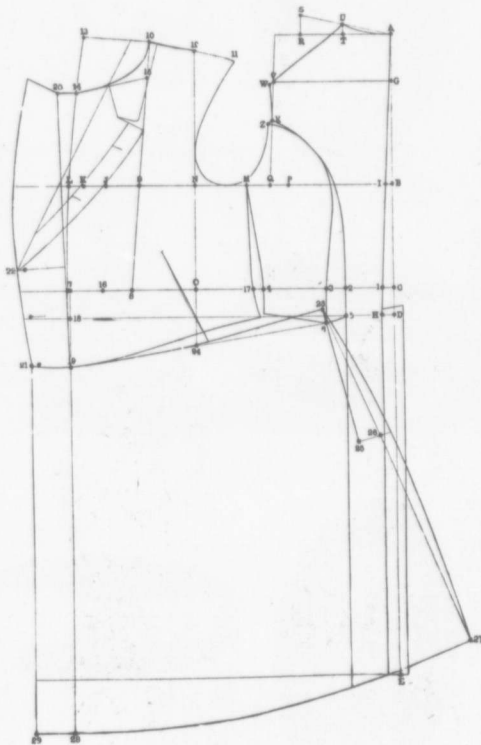
De 4 à 3, de 2 à 1 et de 16 à 17, mesure nette de la taille.

Formez la couture de côté et le bas du devant.

## Revers

Tirez la ligne 19-20.

Menez une courbe de 14 à 20 avec le point 19 comme centre et une autre de 19 à



Tirez la ligne 8-9-10.

De A à U et de N à 10, première mesure d'épaule plus 3-4 pouce.

Tirez la ligne 10-G.

De 10 à 11, 3-8 pouce de moins que de U à W.

Formez l'épaule et l'emmanchure.

Au point 10, menez la perpendiculaire à la ligne 8-9.

De 10 à 13, 1-6 de la poitrine plus 1-2 pouce.

21, avec le point 20 comme centre.

De 19 à 21, 2 1-2 pouces.

Au point 22, le revers a 3 1-2 pouces.

Au point 20, il a 2 1-4 pouces, plus ou moins suivant le goût.

## Basques

Tirez la ligne 19-6, qui donne le point 24.

De 6 à 23, 3-4 pouce.

Placez l'équerre aux points 23 et 24 et

**WARRANTED HIGH PENMAN'S GRADE HOISIER**

**La Marque qui a de la RENOMMEE.**

Vous savez vous-même que les Sous-Vêtements Pen Angle ont une réputation enviable pour la confiance qu'on peut leur accorder. Vos clients ont confiance en eux lorsqu'ils vous en achètent. Ils savent que Pen Angle leur donnera une satisfaction complète—sinon l'argent leur est rendu. Il y a un plaisir réel à vendre les Sous Vêtements Pen-Angle. Plus vous vous spécialisez dans cette ligne, plus vous avez plaisir à vendre Pen-Angle. Faites-en l'épreuve.

**PENMANS LIMITED**  
PARIS, CANADA.

**Pen-Angle UNDERWEAR**

abaissez la perpendiculaire jusqu'au point 25.

De 23 à 25, 9 pouces.

De 25 à 26, 1 1/2 pouce.

Tirez la ligne 23-26-27.

De 23 à 27, 1-4 pouce de plus que de H à E.

De 19 à 28, même distance que de 23 à 27.

Au point 21, menez la perpendiculaire à la ligne de taille.

Finition les basques en arrondissant de 3-4 pouce au point 26.

#### LA CARTE FRANÇAISE DES COULEURS

La carte des couleurs publiée par J. Claude Frère (Paris) indique que la tendance pour le printemps 1911 est aux tons foncés et aux combinaisons de noir et l'ane et de blanc et noir.

##### Quatre groupes de verts.

La carte contient quatre séries de verts. La première comprend les verts doux de sauge, nuancés à partir d'un ton pastel pâle jusqu'à un ton moyen en passant par six nuances intermédiaires.

Dans cette série, le vert le plus foncé, No. 2212, Eucalyptus convient pour les robes, et le plus clair No 2207. Oasis, pour les garnitures.

##### Verts bronze.

La série verte la meilleure ensuite pour costumes est le groupe vert bronze, formé de trois tons. Le No 2266, Murier, le plus foncé, convient aux costumes, et le No 2264, Tilleul, le plus clair, convient aux combinaisons. Ces nuances seront désirables en raison de l'adoption des rouges flamant brillant pour les chapeaux; ces dernières nuances forment un contraste at'ayant avec ces verts bronze.

La série des verts feuille, dans la sixième colonne convient principalement aux garnitures et aux indiennes. Le No 2236, Trèfle, le plus foncé de ces six tons, convient spécialement aux garnitures, tandis que le No 2231, Nalaide, le plus clair, peut être choisi pour les indiennes et les garnitures.

La série des verts venant en quatrième rang comme importance, comprend des tons vifs, alliés à la nuance émeraude. La vogue de combinaisons telles que bleu et noir, vert et noir, etc., suggère le choix du ton le plus foncé, No. 2221, Véronèse, qui est resque un vert chasseur, car il s'accorde au mouvement qui a lieu pour les couleurs.

##### Bleus pour combinaisons

Dans les quatre séries de bleus, les trois nouveaux tons de la cinquième colonne sont les plus importants. Le premier No 2237, bleu persan, généralement connu sous le nom de bleu de roi, est une nuance très importante, car elle sera en

faveur générale pour les combinaisons.

Le deuxième ton de cette série, Matelot, est un bleu royal plutôt brillant. La troisième nuance, Blouse, est d'un ton encore plus foncé. Ces deux dernières nuances auront certainement une forte vente.

##### Bleus porcelaine et turquoise

La série des bleus qui vient en second lieu comme importance, est formée de six tons de bleu porcelaine; cette série est dans la dixième colonne. Le No 276,

##### Bleus lavande.

Six tons de bleus lavande, dans la troisième colonne, conviennent parfaitement aux impressions, surtout le plus clair No 2213, Etincelle, et le No 2216, Lavande, nuance moyenne.

##### Teintes roses

Le rose est représenté par trois séries. La première occupe la première colonne de la carte et comprend six nuances ayant une légère teinte de lilas ou de lavande, depuis un ton grisâtre très pâle jusqu'à une nuance moyenne. Pour les costumes, cette dernière nuance No 2266, Beauvais, va très bien, et le No 2263, Ophélie, la plus claire des deux nuances centrales, sera excellent pour les impressions.

Trois roses pâles de 2246 à 2248, sont bons pour emploi général.

La troisième série de nuances roses comprend les trois tons les plus clairs d'une série de six nuances, le quatrième ton étant de l'ordre vieux rose, les deux autres plus foncés étant d'une nuance vin. Les plus utiles de ces nuances seront la seconde, No 2259, Corail, et la plus foncée No 2263, Montausier.

##### Rose Saumon.

Se rapprochant beaucoup du rose saumon est une série de six tons, ils ont toutefois, un mélange de couleur tan suffisant pour leur donner de la nouveauté. Le plus utile en général sera le ton le plus foncé No 2227. Salambo. Dans les grands départements de soieries, la seconde nuance, No 2225, Chypre, conviendra à produire un fort contraste avec le noir.

Il y a trois rouges brillants; le plus clair est un véritable écarlate, le second un rouge pavot et le troisième un rouge cardinal foncé.

##### Nuances brunes et jaunes

Il n'y a qu'une seule série de bruns, variant de la nuance crème et allant jusqu'à un brun tabac moyen en passant par des tons doux. La nuance la plus claire, No 2249 conviendra aux garnitures et aux combinaisons; la seconde qui est une véritable nuance biscuit, avec costumes, et la troisième, qui se rapproche beaucoup de la couleur fauve-clair, aux vêtements de rue.

Il y a six tons de jaune doux, allant de la couleur ivoire jusqu'à un ton orange foncé, en passant par deux nuances tan brillantes. La nuance No 2267, mais, la plus brillante des deux nuances centrales, et la nuance la plus foncée, No 2272, seront des plus utiles.

##### Gris.

La carte contient une série de trois nuances d'un gris véritable; la série commence par un gris nickel clair, nommé



Electric, et le No 2279, Comète conviennent spécialement aux garnitures. Le No. 2281, Sèvres, est excellent pour les robes.

La troisième série de bleus, est un trio de tons turquoise clairs, ce sont les Nos. 2255, Clé; 2256, Orient, et 2257, Pompadour. Ils feront tous un bon effet de contraste avec le noir et diverses autres couleurs foncées.



# RUBANS

POUR LIVRAISON IMMEDIATE



# Corticelli



RUBANS DE SOIE, PURE TEINTE

RUBANS HOLLY—Petites Largeurs.

RUBANS DE DRESDE FANTAISIE

Patron 925. Largeur 80—Rouleaux de 10 verges. Patron 926. Largeur 100—Rouleaux de 10 verges.

VOYEZ NOTRE ASSORTIMENT D'IMPORTATION  
DE RUBANS FRANÇAIS FANTAISIE. LA PLUS  
GRANDE VARIÉTÉ QUI AIT JAMAIS ÉTÉ OF-  
FERTE AU CANADA.

QUELQUES LEADERS DANS LES RUBANS CORTICELLI :

Taffetas Defender—Rouleaux de 10 verges.  
Satin Carmen—Rouleaux de 10 verges. Taffetas Soie Leader—Rouleaux de 10 verges.  
Petites largeurs en Rubans Lavables—Rouleaux de 10 verges.

Nous avons les accessoires pour Rubans A. N. RUSSELL, SONS & CO.

## Corticelli Silk Company, Limited.

BUREAU PRINCIPAL A ST-JEAN, P. Q.

ADRESSEZ-VOUS AU BUREAU LE PLUS RAPPROCHÉ.

SALLES DE VENTE :

22-24-26 rue Wellington Ouest, TORONTO.  
22 rue Ste-Hélène, MONTRÉAL.

56 rue Albert, WINNIPEG.  
91a rue York, SYDNEY, N. S. W.

Perle, passe par un ton moyen qui peut être désigné comme ton clair de fumée, et finit par un gris ardoise.

Il y a une série de six gris lavande, d'un ton plutôt passé. La plus utile de ces nuances sera la quatrième, portant le No 2243.

Il y a encore trois tons de pourpre orchidée. Le plus clair No 2273, Clématite et le plus foncé, Tris, seront les plus utiles.

#### Combinaisons pour impressions

Beaucoup de belles combinaisons de couleurs pour l'impression des soieries, organdis, etc., peuvent être obtenues par un groupement convenable des nuances de cette carte. Par exemple, sur un fond blanc, on pourrait mettre le rose vieux rose, le vert sauge doux, 2269 et la nuance crème 2249. On formerait une autre combinaison artistique avec le bleu porcelaine, 2279, le ton paille clair, 2268 et le vert feuille, 2222.

On formerait encore une bonne combinaison avec le gris perle clair, 2228 et le rose doux, 2258.

La carte se termine par une série de neuf "Epinglés Bicolores", le tissu est un épinglé en velours non coupé de couleurs unies ayant une étroite bordure en couleur faisant contraste. Ainsi, l'échantillon No 1 est en bleu de roi avec une bordure de rouge vieil Oriental. Le No 2 est d'un brun tabac brillant avec bordure violette. Le No 3 est d'une nuance pourpre foncée avec bordure vert mat. Le No 4 est de couleur claret avec bordure en bleu porcelaine foncé. Le No 5 est un bleu gris avec bordure vieux rose. Le No 6 est de nuance bronze avec bordure bleu de roi. Le No 7 est un bleu porcelaine foncé avec bordure vert russe. Le No 8 est une nuance raisin mate, avec bordure en bleu Copenhague d'un ton moyen. Le No 9 est vert russe avec bordure rose lavande.

#### COSTUMES TAILLEUR POUR LE PRINTEMPS

La vogue continue de la jaquette courte est assurée. Il n'est pas question d'augmenter sa longueur. La tendance est entièrement dans l'autre sens. Ce qu'il y a de plus important est donc de savoir où il faut s'arrêter dans le raccourcissement.

On a choisi comme base pour les manufacturiers la longueur de 26 pouces, parce que non seulement elle convient aux styles qui règnent à Paris, mais parce que c'est une longueur pratique et seyante pour les personnes de taille moyenne. C'est un choix heureux et c'est ainsi la longueur de toutes les jaquettes courtes.

Autre chose très importante: les lignes continueront à être droites. La silhouette svelte sera maintenue. Cela ne peut être obtenu qu'en s'en tenant aux styles ajustés aux sept-huitièmes ou à moitié.

On ne doit pas voir de courbes. Les épaules sont étroites; la taille est libre et les hanches sont petites.

Il est essentiel que le vêtement soit très ajusté sur les hanches. Tous les grands tailleurs parisiens adoptent cette forme. Paquin, Callot, Doucet, Poirer, Bernard, Martial-Arnaud— tous ajustent leurs jaquettes serrées aux hanches, Paquin adhère fortement à ce genre et, de toutes les maisons, c'est celle qui a été le plus copiée pour les costumes et les robes, mais Paquin contrôle la situation pour les costumes tailleur, avec courtes jaquettes collant sur les hanches et jupes

Beaucoup de nouvelles variations en manches courtes seront employées pour les jaquettes, costumes et blouses fantaisie.

Les grands collets qui caractérisent tant les patrons de costumes, sont une conséquence naturelle de l'épaule étroite et des jaquettes serrées aux hanches. Il faut donner quelque expression aux lignes du corps. Aussi on a créé de nouveaux cols larges, qui auront une grande vogue pendant tout le printemps.

On verra beaucoup de nouvelles formes, particulièrement des cols larges, descendant bas en arrière et devenant brusque-



à empiècement serré pour robes d'une seule pièce qui simulent exactement la jaquette courte bien ajustée aux hanches.

L'épaule est toujours étroite. La manœuvre de pleine longueur dans les costumes tailleur.

La manche paysanne, courte, sera employée dans de nouvelles variations, mais conservera l'effet d'épaule étroite et plate. On verra la coupe paysanne sur des jaquettes complétant des costumes; plus que sur le costume tailleur régulier en deux pièces.

ment plus étroits en avant.

Il faut aussi remarquer que les nouvelles jaquettes se boutonnent plus haut qu'autrefois. L'année dernière, on avait la forme croisant bas. Aujourd'hui les jaquettes ferment haut et se boutonnent généralement à la ligne du buste.

Quelques modèles extrêmes se boutonnent encore plus haut, mais ils ne sont pas pratiques pour une saison de printemps.

Les jupes auront encore une coupe étroite et droite. L'entrave du bas n'ex-

BLOUSES et LINGERIE  
**Laurentian**



La Marque de Qualité pour Lingerie, Blouses, Draps, nappes, et Taies d'Oreiller.

*La Ligne Principale du Canada.*

**Blouses en Lawn**

Vous ne vous rendez jamais compte de l'apparence et du fini des Blouses en Lawn à \$9.00, tant que vous n'aurez pas vu la ligne "Laurentian."

Les effets brodés l'emportent sur les autres.

L'assortiment de \$6.50 à \$36.00 est tout aussi bon.

*Les Marchandises "Laurentian" sont remarquées pour leur ajustage, leur confection et leur valeur.*

**Lingerie "Laurentian"**

Le nouvel Assortiment comprend tout ce qu'il y a de bon dans les nouveaux genres de Cache-Corset, Calcçons, Vêtements Combinés et Chemises de Nuit. Lignes spéciales de chaque article à détailler à des prix populaires.

**Draps et Taies d'Oreiller "Laurentian"**  
**Tout Faits.**

Toutes grandeurs et qualités. Ces articles se vendent beaucoup. Nos valeurs sont les meilleures offertes au Canada. Des échantillons le prouveront.

ATTENDEZ L'AGENT DES ARTICLES "LAURENTIAN."

Des facilités plus grandes assurent de prompts livraisons pour ordres donnés de bonne heure-

Placez-vous sur notre liste des marchands à visiter.

STOCK TENU A NOTRE BUREAU DE MONTREAL, EDIFICE "MARK FISHER."

**The DIAMOND WHITEWEAR CO.**

TROIS-RIVIERES, Québec.

LIMITED

Toronto:—W. H. Fitton, Empire Building. Province de Québec:—J. A. Morin, Salles d'Echantillons, 137 rue St-Joseph Québec.  
Montréal et Est d'Ontario:—Z. P. Benoit, Edifice Mark Fisher, Montréal. Provinces Maritimes:—Alex. Burr, St-John, N.B.  
Colombie Anglaise et Territoires du Nord-Ouest:—Geo. Strachan et E. I. Burden.

liste plus, mais elles sont toujours colantes et révèlent les formes. Toutefois, il y a toutes raisons de croire que l'on verra de grandes variations.

Il ne fait aucun doute que le secret réel des nouvelles modes réside dans la coupe de la jupe. Le manufacturier a encore à faire face à un problème de la jupe. Ce n'est pas une question de plis, de jupes unies, à pointes ou circulaires; il est essentiel que les jupes soient conformes aux nouvelles idées.

Deux idées dominent dans la coupe des jupes. La tunique, qui joue maintenant un rôle si important dans les costumes, figure aussi dans les costumes tailleur. On fait beaucoup de nouveaux modèles intéressants.

Une note forte, on pourrait dire dominante, dans les nouveaux modèles de jupes est l'emploi des motifs en pointe. On introduit, dans les nouveaux modèles, des pointes curieuses. La coupe étroite, droite, reçoit donc un effet entièrement nouveau. Le printemps dernier, toutes les jupes avaient une bande posée uniformément tout autour, au bas ou à mi-distance; mais maintenant le motif le plus nouveau est décidément en pointe.

Quelques modèles nouveaux, très ingénieux sont connus sous le nom de "roulés". La matière de ces jupes enveloppe le corps à la façon d'une écharpe.

Une autre haute nouveauté est la jupe de longueur inégale, plus courte en avant et en arrière que par côté. Cette longueur inégale comporte des festons autour de tout le bord, des ouvertures en forme de V, ou des fentes en avant et en arrière.

Les tuniques sont plus longues en certains points que la jupe formant la fondation. Toutefois, cela n'aura pas une grande importance pour la production générale.

C'est à Paquin qu'est due la jupe à large empiècement, le reste du matériel est monté uni ou en plis très plats. Il ne faut pas oublier, en employant la forme plissée, de maintenir les plis très plats. Dans de nouveaux genres de jupes à pointes, on observe les mêmes effets plats, bien que souvent ces plis soient presque invisibles.

Le boléro est important. D'après les indications actuelles, il ne devrait être en combinaison qu'avec un costume assorti.

Ce genre n'a pas eu de succès pour l'hiver; mais, au printemps on verra un plus grand nombre de modèles de boléros avec costumes assortis, dans les collections d'importants faiseurs.

Paris s'est donné entièrement au velours, au satin, à la serge et à la ratine, cet hiver; mais pour le printemps il y a une forte tendance à l'emploi libéral d'étoffes et de mélanges à costumes masculins. Pour les costumes strictement de genre tailleur, on recommande le blanc

et le noir, le gris (fait de blanc et de noir) et de nouvelles nuances de vert et de brun foncés et mats.

Les mohairs pour costumes sont bien considérés, à cause de leur haut lustre. Les rayures invisibles seront de nouveau en grande faveur.

Les satins continueront à être en forte demande pendant les premières semaines de la saison. Le costume tailleur en satin est toujours en grande vogue.

Les serges unies et nouveautés ont beaucoup de faveur. Les couleurs seront foncées à l'ouverture de la saison. A la fin de la période de deuil de la cour d'Angleterre, il se peut que les couleurs soient de

binaisons populaires seront: serge bleu marine et satin noir, drap noir et satin blanc et draps satin à deux faces, dont on emploie les deux côtés.

Le tussor et la serge se combineront en deux couleurs.

L'emploi de brads très larges continue à jouer un grand rôle pour les garnitures. La demande est si forte pour ces larges brads qu'on ne peut pas en faire de promptes livraisons et les manufacturiers s'inquiètent peu des annulations de commandes d'exportation, sachant fort bien qu'ils peuvent vendre toute leur production aux couturiers et manufacturiers parisiens.



AUTO COAT, MARQUE "TRUE-FIT". DEVANT A  
TROIS TRANSFORMATIONS

Modèle de Samuel Wener & Co.  
304 rue Notre-Dame Ouest, Montréal, P. Q.

nouveau à la mode. Toutefois, cette époque est trop éloignée pour avoir quelque importance à présent. Les couleurs foncées l'emportent maintenant à l'exclusion de toutes les autres.

Le vert bouteille foncé, les nuances myrtes et paon les plus mates sont une haute nouveauté. Callot les emploie beaucoup. Worth et Paquin emploient la nuance rouge Bourgogne foncée.

Des combinaisons de couleurs paraîtront sur beaucoup des nouveaux costumes de printemps—deux étoffes ou une seule étoffe en deux couleurs. Les com-

## LE PORT DE MONTREAL

### Une visite des Nouveaux Travaux

Sur l'invitation des Commissaires du Port de Montréal, un certain nombre de sénateurs et de députés, d'hommes marquants dans la politique ou les affaires, visitèrent, le 15 novembre, les nouveaux travaux du port.

Un train spécial attendait les visiteurs pour les conduire à travers les travaux. Le Président de la Commission du Port, le Major Stephens et ses collègues de la

# Ventes de Lingerie

## COTONS BLANCS.

Cambrics, "Longcloths," Nansouks, Draps de lit, Cotons pour draps de lit, Taies d'oreiller, etc., etc.

## LAWNS BLANCS.

Victorias, Mousselines, Organdis pour 1ère communion, Articles pour Dames, Dimities et Mousselines Croisées, etc., etc. N.B.—Notre Lawn Spécial R, 40 pouces, est le meilleur sur le marché pour **le prix**.

## TOILES BLANCHES.

Toiles à essuie-mains, Toiles de table, Toiles Unies pour surplus, Toiles pour dessus et devant d'autel, Toiles brodées, Toiles pour draps de lit, etc., etc.

N.B.—Notre **Toile Crash pesante et unie** à essuie-mains pour la cuisine, 18, 20, 24 et 27 pouces de large, est absolument une valeur sans égale dans le commerce entier.

## SOUS-VETEMENTS BLANCS POUR DAMES, Etc.

Cache-Corset, Chemises, Jupons, Caleçons, Robes de Nuit, etc., etc. Aussi lignes très spéciales en Blouses Blanches pour Dames.

La prévoyance de la maison Alphonse Racine & Cie, en achetant de très bonne heure, cette année, toutes les lignes de cotonnades pour le commerce du printemps, donne à ses clients de nombreuses occasions de faire du commerce **actif** pendant les mois de Janvier et de Février, avec des prix attrayants pour **LES VENTES DE LINGERIE**.

**Les cotonnades sont à bon marché chez Alphonse Racine & Cie. Placez vos ordres immédiatement.**

## Inventaire en Janvier 1911.

Chaque département du magasin à des lignes à liquider en fait de marchandises de **saison**. Si vous désirez des articles "**Leaders**", il vous sera profitable de nous rendre visite pendant le mois de décembre.

## Notre Département d'Ordres par Lettres

**choisira avec soin** tout ce dont vous pourrez avoir besoin pour le commerce actif de Noël et du Jour de l'An, si vous êtes trop affairé pour aller vous-même sur le marché.

# ALPHONSE RACINE & CIE

MONTREAL

111 rue Sparks, Ottawa

234 rue St-Joseph, Québec

11a Albert Square, Manchester, Angleterre

Commission, MM. L. E. Geoffrion et C. C. Ballantyne recevaient au quai leurs invités.

Parmi les personnes qui avaient répondu à leur invitation nous avons remarqué: L'Hon. L. P. Brodeur, Ministre de la Marine et des Pêcheries; les Sénateurs A. Boyer, L. J. Forget, J. P. B. Casgrain, F. L. Béique et Wm Owens; MM. Victor Geoffrion, Chas. Doherty, F. D. Monk, Honoré Gervais, Députés aux Communes; MM. Dr. J. T. Finnie, C. E. Gault, M. J. Walsh, G. Langlois, A. Geoffrion, membres du Parlement Provincial; MM. F. L. Wanklyn, Joseph Atney, et L. N. Sénécal, représentant la ville de Montréal; capitaine Archibald Reid, gardien du port; David McNicoll, M. G. Bosworth, représentants du Pacifique, E. H. Fitzhugh et R. S. Logan, représentants du Grand Tronc; J. Hanna, de la Montreal Warehousing Co.; Alex. McPee, H. A. A. Brault, E. G. Penny, A. Racine, E. H. Lemay, J. Hodgson, J. Contant, H. Laporte et W. E. Doran, ex-membres de la Commission du Port; D. Thom, W. C. Gear, W. Eakin, J. R. Binning, Guy Tombs, G. N. Bosworth, D. W. Campbell et Alphonse Lemieux, armateurs; R. Mackay, Col. Anderson, G. L. Cains, R. W. Reford, J. Buriand, G. Hadrill, du Board of Trade; O. S. Perrault, F. C. Larivière, Armand Chaput, F. Bourbonnière, C.R., et G. Gonthier, de la Chambre de Commerce; ainsi que les représentants des journaux de Montréal.

Le train spécial partit du Bureau des Commissaires du Port, inaugurant les nouvelles voies ferrées, et longea les quais jusqu'à l'Anse Molson à Maisonneuve. Au début de l'inspection, les visiteurs purent voir la grue flottante du port prendre d'une barge et l'élever pour la placer sur un char de l'Intercolonial une chaudière du poids de 40 tonnes à destination de Moncton.

Au hangar No 12, un ascenseur électrique géant élevait au second étage ceux qui y avaient pris place. Cet ascenseur a été employé cette année aux hangars Nos 11, 12 et 13 pour élever au dernier étage où elles devaient être déchargées, les voitures avec leur chargement et leur attelage. Les chevaux s'habituent très vite, nous dit-on, à se laisser monter et descendre ainsi, ainsi qu'à entrer dans l'ascenseur. On saisit quelle économie de temps procure un semblable ascenseur.

De l'ascenseur, les invités passèrent à l'endroit où s'élèvera l'élevateur à grains No 2 de la Commission du Port, maintenant en voie de construction, et qui, achevé, contiendra environ 2,000,000 minots de grains. Les travaux ont été poussés très activement et ont déjà la structure apparaît au-dessus des fondations.

Le quai Victoria a subi des changements, pour y recevoir les navires océaniques. Il sera bientôt de niveau avec la voie ferrée qui longe le devant du port.

Partant du quai Victoria, toujours vers l'est, les visiteurs furent transportés sur la nouvelle voie élevée qui se dirige sur Hochelega. On s'arrêta plusieurs fois pour admirer la façon dont les Commissaires du Port avaient fait communiquer les grues avec les quais, sans nécessairement recourir aux passages à niveau. Ainsi les chances d'accidents se trouvent réduites au minimum.

Le point extrême visité à l'Est est celui où l'on a commencé l'excavation pour la construction de la cale-sèche projetée. Déjà 800,000 verges cubiques de terre, de boue et de roches ont été extraites du lit du fleuve et le site sera prêt, dans l'été de 1911, pour le commencement des tra-

vaux. saison, a été d'environ 1200. Le nombre d'ouvriers employés à la construction de l'élevateur à grains No 2 a varié de 350 à 550.

cause 'es mauvais temps, mais les Commissaires, les ingénieurs et le personnel des bureaux ne se reposeront pas pour cela; ils ont à préparer leurs rapports pour l'année qui finit et les plans, devis, etc., pour l'année 1911.

#### ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS

L'Association des Banquiers Canadiens a eu son assemblée annuelle à Toronto, jeudi dernier, dans la salle du bureau de Direction de la Banque du Commerce, sous la présidence de Sir Ed-



MANTEAU, MARQUE "TRUE-FIT", AVEC LE NOUVEAU COLLET "PRESTO" PATENTE.  
Modèle de Samuel Wener & Co.

304 rue Notre-Dame Ouest, Montréal, P. Q.

vaux.

Il est à espérer que le gouvernement se rendra aux vœux de tous ceux qui ont à coeur la construction de cette cale-sèche et qu'il accordera aux constructeurs la subvention nécessaire.

Les Commissaires, après l'inspection, ont adressé leurs compliments au personnel qui a travaillé tout l'été avec un ardeur fébrile pour remplir la tâche tracée par le programme des travaux. Il est bon de dire que ces travaux ont été faits dans chaque cas à un coût égal et même inférieur à celui prévu.

Le plus grand nombre d'hommes qui aient été employés en même temps par les Commissaires du Port durant l'été a été de 1534 et la moyenne, pour toute la

ward Clouston, de la Banque de Montréal. Une vingtaine de banquiers, dont près de la moitié venus d'autres villes, étaient présents.

Il a été question de tenir la prochaine assemblée annuelle à Winnipeg en reconnaissance de l'importance financière croissante de l'Ouest.

Le soir un dîner a été offert aux Banquiers dans les salles du York Club.

Les anciens officiers ont été réélus, savoir: Président, Sir Edward Clouston; Vice-Présidents: MM. Duncan Coulson, M. J. A. Prendergast, Geo. Burn et H. Stikeman.

Le Conseil est composé de MM. Sir Edmund Walker, E. F. Hebdon, D. R. Wilkie, B. B. Stevenson, Jas. Elliot, N. Lavoie, G. F. Schofield, C. A. Bogert, E. L. Pesse, G. H. Balfour, E. L. Thorne, W. D. Ross, H. A. Richardson, Jas. MacKinnon.

# ORDRES DE RÉASSORTIMENT

Dans chaque département, nos assortiments sont choisis particulièrement en vue des besoins des Marchands de l'Est du Canada.

**Notre Magasin Amélioré et Agrandi Facilite la Promptitude et l'Exactitude des Expéditions.**

Vous trouverez dans nos stocks considérables ce qu'il vous faut pour l'Automne.

**Donnez-nous des ordres par lettre.**

**Notre Personnel de Voyageurs est à votre service.**

Départements de Cotonnades.

Articles de Tablette.

Confections.

Etoffes à Robes et Lainages.

Articles tricotés

Tapis et Articles

Bonneterie.

Merceries pour Hommes.

de Maison.

Couvertures et Fournitures pour Hommes de Chantier.

L'Étiquette " Renommée " placée sur des Etoffes à Robes est une garantie de Style et de Fini de Haute Classe.

La Marque " Sphinx " de Serges et de Vicunas est une garantie de Teinture Permanente, du Matériel le Meilleur et d'une Satisfaction Parfaite.

**Profitez des Avantages d'une Maison de Spécialités en Gros, vous fournissant ce dont vous avez besoin.**

---

## CARNEAU LIMITÉE, QUÉBEC

## Dernières Créations de la Mode



Un bel effet tout à fait nouveau est formé par les garnitures en perles sur voile noir, gris ou bleu marine, au moyen de petites perles en porcelaine blanche. Ce genre est extrêmement à la mode à Paris et, pour le moment, a usurpé la place tenue auparavant par les garnitures en jais et perles métalliques. Ce charmant costume aux lignes droites et simples, est fait de voile gris orné de perles, avec dessin blanc à effet, et est placé sur une jupe de dessous en satin blanc. Ce costume a un large ourlet en satin bleu marine.



## Dernières Créations de la Mode



Beau costume d'une simplicité exquise, chapeau artistique et boa ou écharpe en plume; voilà qui représente une toilette élégante de dîner pour l'automne. Une expression charmante de la vogue du noir et du blanc qui a été l'objet d'un engouement extraordinaire à Paris et en Amérique, l'été dernier, est offerte par ce costume en dentelle espagnole sur satin blanc, par le chapeau blanc garni de dentelle noire et de roses roses et par l'écharpe en plumes d'autruche, au centre de laquelle est un large ruban de satin blanc. Les gants s'harmonisent aussi avec le costume; ils sont blancs avec broderies noires.

DESCRIPTION DE CHAPEAUX-  
MODELES

Page 26. — Chapeau Quinzième Siècle (forme Robin Hood modifiée) en velours noir. Calotte conique haute de 9 1/2 pouces; une section de passe de même hauteur est posée par-dessus la partie arrière et les côtés de la calotte; elle est suivie d'une deuxième section, large de 2 pouces au centre, qui se termine en pointe par côté. Un groupe de roses Louis XVI, en ruban grosgrain crème, avec feuillage en ruban, orne le centre du chapeau. Tuyautage en grosgrain crème.

Page 28. — Modèle de Reboux en velours noir, forme Moyen-Age, avec calotte de 7 pouces et passe enroulée de 2 pouces. La section de calotte insérée, qui s'étend d'avant en arrière est tuyautée en blanc; noeud de cravate en satin blanc.

Page 30. — Shako en lynch noir garni d'une épaulette militaire en braid d'or antique, pesant. De longs glands également en or antique, ornent les deux côtés, tombant sur la chevelure. La hauteur de ce chapeau est de 14 pouces, sa circonférence à la base est de 33 pouces. Ce chapeau est fait pour être porté en l'enfonçant bien sur le front et exige une chevelure abondante.



TEINTES FONCÉES POUR LES CHAPEAUX DU MILIEU DE L'HIVER

Le correspondant à Paris de "The Illustrated Milliner", écrit ce qui suit en date du 19 octobre 1910.

Une bonne nouvelle enfin! La Mode semble avoir vaincu la crise et s'engager maintenant dans la bonne voie. Comme vous le savez, elle souffrait d'une exagération outrée; on craignait le pire pour les jupes, avec leur tendance à devenir de plus en plus étroites. Heureusement, un changement s'est produit, juste au moment le plus opportun. Les jupes, bien qu'on ne puisse pas dire qu'elles soient encore très amples, ont maintenant assez de circonférence pour donner quelque liberté aux pieds. Les Parisiennes ont payé leur tribut à la mode en sacrifiant le confort et la beauté de la ligne, et maintenant elles espèrent une juste compensation de la part du tyran. Elles ne seront pas déçues. Les nouveaux styles sont exquis, ainsi que les nouveaux matériaux.

Le velours remporte une fois de plus du succès. On en emploie partout où cela est possible, et il n'a pas d'autre rival que "Janus", la dernière nouveauté en fait de matériaux. Comme son nom l'indique ce matériel est un broadcloth et un satin à deux faces; c'est non seulement

une nouveauté unique, mais aussi la plus charmante que la nouvelle saison a apporté sur le marché. Elle est en délicieux tons mélangés, et on l'aime beaucoup pour les chapeaux aussi bien que pour les robes.

A propos de chapeaux, sujet inépuisable, on produit tous les jours tant d'innovations, qu'il est presque impossible de les citer toutes.

Le chapeau artistique de proportions extrêmes, toujours l'enfant gâté des grands modistes, est de plus en plus réservé au soir; il est si travaillé sous sa forme actuelle qu'il exige qu'on porte avec lui une robe également travaillée.

Dans le salon de Heitz-Boyer, il y a les

à la Niche, abondent chez Pouyanne; elles surprennent par l'inimitable élégance de leurs lignes. Un modèle de ce genre que Mme Poyanne a imaginé spécialement pour Mme Rostand (la femme de l'auteur de "Chanteclerc") est en satin changeant lustré, mauve mat et vert tilleul et a, comme seule garniture, un immense noeud alsacien quadruple, posé par-dessus la partie arrière de la calotte et la passe. Les boucles de ce noeud qui, naturellement, sont rigides par du fil métallique, obliquent en l'air presque impertinamment, en harmonie avec l'inclinaison de la passe en arrière, et rendent étonnante la hauteur de ce modèle.

Marie Louise a des créations d'une lé-



Petit chapeau gracieux en blanc et noir.

Modèle de Paul Poiret (Paris)

plus grands chapeaux que Paris puisse offrir; chapeaux de dimensions si énormes, que le grand chapeau que Marie-Antoinette portait quand elle jouait à la laitière à Trianon, semble très petit en comparaison. Leur forme ressemble à celle des chapeaux fascinants que portaient les belles dames de l'époque de Marie-Antoinette, dans leur passion pour la rusticité élégante. Ils sont pour la plupart en velours avec doublure en tissus métalliques et ont des garnitures de fleurs, telles que groupes de petites roses en couleurs naturelles à demi-voilées par de la gaze métallique d'un même ton.

Les formes cloches garnies de rubans,

gèrent éthérée, en chiffon et crêpe délicats, de nuances exquises. Un modèle ravissant en crêpe Ninon de la nuance pâle liseron tirant sur le mauve, offre les lignes et la garniture du style Paméla, peint par Fragonard. C'est une grande cloche avec passe retombante et calotte en forme de dôme; elle est bordée d'une bande étroite de zibeline et garnie de grandes aligrettes de héron d'une longueur simplement étonnante. Ces aligrettes sont maintenues du côté de la calotte, en arrière et descendent bien en-dessous de l'épaule.

Dans le salon de Marie Crozet, les chapeaux trotteurs les plus petits voisinent

La plus grande Maison de Gants du Canada.  
**PERRIN FRERES & CIE.**



EDIFICE MARK FISHER, 6e et 7e étages.  
 28, SQUARE VICTORIA, MONTREAL.

*Améliorez votre stock de Gants en vendant les*

**Gants Perrin**

*et en profitant des avantages de la Maison Perrin.*

*C'est là que vous trouverez l'assortiment de gants le plus complet et le plus varié.*

**... Ordres de Réassortiment ...**

Ne laissez pas votre stock d'articles tricotés TROP baisser, mais assurez-vous que vous avez un bon assortiment de

**Marchandises Tricotées**



**"Marque Beaver"**

Car la Marque Beaver forme une ligne toujours populaire et très en demande de

**Mitaines, Gants, Bas, Casquettes, Sweater Coats et Jerseys.**

Assortiment varié de nuances populaires—Unies et de Combinaisons.

**R. M. Ballantyne Limited.**

Représentants { J. A. Patte,  
 A. Malo,

Stratford,  
 Ontario.

SALLE 38  
 204, Rue St-Jacques,  
 Tel. M. 254. Montreal, Que.

avec d'énormes formes habillées, formant leur effet par contraste. Dans la première catégorie, les gracieuses petites formes tyroliennes en castor poilu ou en velours garni d'innombrables rangs de piqures à la machine, sont le plus en évidence. Elles ont un air hardi, beaucoup de chic dans leur simplicité et vont excessivement bien à la Parisienne, typique, petite femme très alerte. Une paire de plumes-couteaux, naturelles ou en soie ou velours piqué, de la couleur du chapeau, est la garniture qui convient aux chapeaux de ce genre; quelquefois, une belle guirlande de roses argent ou or est ajoutée, encerclant la calotte, au lieu d'une bande.

Quelques-uns des grands chapeaux de Marie Crozet rappellent la coiffure des paysannes bretonnes; ils sont du genre cloche, mais encadrant de plus près les traits du visage. D'autres offrent les lignes extérieures du bonichon Louis-Philippe (genre 1840)—coiffure ressemblant à un bonnet à haute calotte, en velours noir, entièrement dépourvu de garniture, doublé de nombreux rangs de valenciennes délicate, plissée fin. Les larges brides appartenant à ce genre ne sont pas employées, cette saison.

Les chapeaux de Paul Poiret, comme les robes sortant de cet établissement, ont un charme qui leur est propre; une beauté classique de contour et une richesse merveilleuse des matériaux employés. Une grande forme Rembraudt, avec passe courbée audacieusement, par exemple, est en "Jannus" du ton pourpre royale le plus foncé, et est recouverte de chrysanthèmes peints de manière exquise. Les fleurs semblent répandues comme au hasard sur la surface du chapeau, et leurs pétales ainsi que leurs feuilles aux formes gracieuses semblent des plus naturels dans leurs tons discrets de mauve, brun or et vert doux. Une superbe pleureuse, nuancée de tons s'harmonisant avec la couleur du chapeau, et posée droite en arrière de la calotte, produit un effet remarquable.

Un autre modèle également ravissant, par Poiret, a la forme d'un shako de husar; la calotte et la passe ne forment qu'un; ce modèle a une hauteur de quinze pouces, et une circonférence relativement petite. Du tissu d'argent antique est drapé uniment sur la fondation, et une frange d'argent y est appliquée en spirale, donnant beaucoup de chic au chapeau et aussi beaucoup de poids. En conformité avec l'idée militaire, la garniture est formée d'une touffe d'aigrettes de héron, rognées, raides et très hautes, qui s'éleve bien au-dessus du côté gauche du turban.

Bien que les chapeaux de couleur soient de rigueur et que les nouvelles nuances pour l'hiver soient plus charmantes que jamais, presque tous les principaux créateurs de modes sont d'avis que le chapeau des chapeaux est le chapeau noir. Quelques-uns parlent même d'un "Pérlil Noir".



Plus grandes valeurs que jamais

On lira dans une autre page de ce numéro l'annonce de la Diamond Whitewear Co., Limited, de Trois-Rivières, qui a acheté les affaires de la Laurentian Whitewear Co., de Lévis, manufacturiers de lingerie portant la marque bien connue "Laurentian". La nouvelle compagnie s'est assurée les marques de commerce, etc. de la Laurentian Co., et a eu la bonne fortune de pouvoir retenir les services d'une grande partie du personnel qui a aidé à faire si bien connaître les mar-

Nous reproduisons ci-dessous un article d'un journal de Paris, "l'Information," qui infirme absolument l'accusation d'ignorance que profèrent nos journaux contre ceux de France, en ce qui a trait aux affaires canadiennes.

Cet article n'est d'ailleurs pas isolé, puisque c'est le troisième du genre que nous reproduisons depuis peu.

Nous avons à Paris un agent commercial actif et dévoué, qui a beaucoup fait pour renseigner sur le Canada le monde commercial, industriel et financier en France. Nous avons nommé M. Anatole Poindron à qui, du reste, l'article ci-dessous rend justice.

Si le reproche adressé aux journaux



Charmante adaptation nouvelle des styles Moyen-Age.

Modèle de Rebox (Paris)

chandises "Laurentian". Avec un établissement ayant des dimensions doubles de celles de la manufacture de Lévis, il est évident que le changement ne diminuera en rien les anciennes et généreuses valeurs. En fait, à partir de maintenant, les valeurs seront plus grandes et meilleures que jamais. Une spécialité pour le printemps est les blouses à \$9. La marque de commerce Laurentian garantit satisfaction pour la lingerie et les blouses.

#### L'AUTONOMIE CANADIENNE ET SES PREROGATIVES COMMERCIALES

Nous lisons parfois dans les journaux quotidiens qu'en France on connaît peu le Canada et que l'on n'y cherche guère à se renseigner sur nos faits et gestes.

français a pu être mérité dans le temps passé, il ne l'est plus aujourd'hui, du moins pour les plus importants.

Voici l'article:

L'opinion commune — qui, dans l'espèce, est une erreur commune — témoigne d'une faculté d'assimilation fort limitée, lorsqu'il s'agit de définir les relations de souveraineté entre le Royaume-Uni et ses possessions lointaines. Le Canada est, pour la plupart de nos compatriotes, une colonie anglaise, comme Madagascar, Cayenne, la Guyane sont des colonies françaises. Il y a cependant à établir entre les nombreux prolongements extérieurs du territoire britannique des différences multiples. La terminologie officielle du Foreign Office n'a-t-elle pas remplacé le terme usuel "Colonies" par

## Nous faisons de bons

Sous-Vêtements d'Hommes, parce que nous nous spécialisons dans cette ligne et que nous n'en faisons pas d'autres. Vous ferez un commerce plus profitable que jamais si vous favorisez notre spécialité.

Vêtements Irrétrécissables

# Marque "ST. GEORGE"

POUR HOMMES.

St. George



UNSHRINKABLE  
UNDERWEAR  
FOR MEN

Cherchez  
cette  
Etiquette

Ils sont bien et favorablement connus des hommes exigeants de tout le Dominion, comme le summum de la perfection en fait de qualité, de confection et de fini, et ils laissent une excellente marge de profit au Marchand. Ils ne peuvent manquer de produire un effet merveilleux sur vos ventes de Sous-Vêtements.

Faits en toutes pesanteurs et toutes grandeurs. Demandez à votre fournisseur la marque "St George."

Schofield Woollen Co., Limited, - Oshawa, Ont.

# COIFFURE "TIDY-WEAR"<sup>SM</sup>

PATENTED

## FRINGE NETS

REGISTERED

LES SEULS s'ajustant parfaitement  
en réels cheveux. FILETS

NOTE THE TIGHT HAIR

Faite dans toutes les nuances de Cheveux s'harmonisant avec la chevelure de la femme qui les porte. Le filet est absolument invisible et maintient la coiffure en place, sans l'aplatir. 5 Grandeurs R 20 Moyen, R 22 Grand, R 23 ExtraGrand, R 24, Allover R 26 Maille extra fine.  
ROSENWALD FRERES, Seuls Manufacturiers brevetés, Londres, Paris et Vienne. Fabricants aussi de toutes sortes de Filets à Cheveux, Crêpons, Rouleaux, etc.  
Seuls agents au Canada: DIECKERHOFF, RAFFLOER & CO., Limited, Angle des rues Simcoo et Wellington, Toronto, et 525 rue St-Paul, Montréal

Remboursez-vous réellement l'argent avec plaisir, quand un client le demande? Tenez-vous votre magasin d'une propriété scrupuleuse? Est-il brillant, éclairé, aéré et est-ce un endroit plus agréable pour y faire des achats que la moyenne des autres magasins? S'il en est ainsi, rappelez-le au public de temps à autre.

## OUATE EN PAQUETS

Garantie exempte de fil et d'autres matières étrangères inertes.

OUATE DE COTON:

"NORTH STAR" "CRESCENT" "PEARL."

La qualité, pour cette saison, est encore meilleure que jamais. C'est la meilleure pour le prix. Fabriquée avec du bon coton pur - pas de déchets. Demandez la Ouate en paquets "North Star, Crescent et Pearl."

ROBERT HENDERSON & CO.,  
MONTREAL.

JAMES STANBURY & CO., - TORONTO  
Agents de Vente.

"Dominion" ou "Possessions"? Elle parle couramment du Dominion of Canada Et ce que nous disons ici du Canada et non pas de la colonie du Canada, s'applique également à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et à la Fédération sud-africaine, née de l'union des colonies autonomes du Cap et du Natal et des territoires du Transvaal et de l'ancienne république du Free-Orange.

L'autonomie implique, à l'intérieur, un self-government à peu près absolu; la dépendance presque purement nominale apparaît dans la personne d'un gouverneur général qui, au nom du roi, contre-signe et approuve certaines mesures gouvernementales. La dépendance diplomatique semble avoir au moins en apparence, survécu à la rapide croissance et au besoin de liberté des grands domaines de la Couronne britannique; elle trouve sa compensation dans la protection que bénévolement accordent les Dreadnaughts de la métropole.

Des pourparlers parfois aigres-doux ont eu lieu, à différentes reprises, entre la mère-patrie, jalouse de ses dernières prérogatives, et ses filles, avides d'émancipation. Des accords tacites les terminent régulièrement, sans qu'il y ait jamais ni vainqueur ni vaincu; ainsi sied-il à des Etats qui, également conscients de leur force, le sont aussi de leur union. Officiellement et en droit strict, le gouvernement canadien ne peut traiter directement avec les puissances étrangères; le droit international ne connaît que les Etats entièrement, parfaitement autonomes. Le jeune royaume de Monténégro peut traiter avec la Russie, la France, l'Allemagne, l'Italie; cette précieuse prérogative est interdite au Canada, au territoire presque sans limites, dont la prospérité égale ou dépasse la prospérité de maints sujets du droit des gens.

La puissance métropolitaine le représente auprès des divers Etats; diplomatiquement, sir Francis Bertie, ambassadeur britannique accrédité à Paris, doit traiter les affaires du Canada auprès de notre gouvernement. Ni le commissariat général, actuellement vacant par le récent décès de M. Hector Fabre, ni l'agence commerciale, si diligemment et si intelligemment gérée par M. Anatole Poin-dron, n'appartiennent au monde fermé de la diplomatie.

Lorsque, il y a trois ou quatre ans, des négociations commerciales durent être traitées entre le Canada, nanti d'un nouveau tarif douanier, et la France, l'attirail diplomatique officiel fut mis en mouvement. Le souverain de la Grande Bretagne désigna ses plénipotentiaires: un ambassadeur, sir Francis Bertie, et deux ministres canadiens, MM. Fielding, ministre des finances, et Brodeur, ministre de la marine et des pêcheries. Quatre ministres français, MM. Pichon, Caillaux, Gaston Doumergue et Riaux représentèrent le président de la République. Il ne fut aucunement question du commissaire général du Dominion à Paris. Le traité fut signé à Paris, le 19 septembre 1907. Une acerbe campagne de presse en ayant compromis l'adoption par les deux Chambres du Parlement, il fallut conclure un arrangement additionnel avant que pussent être échangées, le 1er février 1910, les ratifications nécessaires.

Des négociations aussi pénibles et aussi prolongées, arrêtées à chaque pas et retardées toujours par les nécessités diplomatiques, risquent de ne pas convenir à toutes les circonstances. Lorsqu'il faut régler sans perte de temps une

difficulté naissante, cette méthode officielle paraît lente. Est-il indispensable qu'elle soit observée en tous points, que le premier ministre du gouvernement du Dominion informe le gouverneur général, son commissaire général à Londres ou le Foreign Office, que sir Edward Grey informe son ambassadeur près le gouvernement français, que sir Francis Bertie informe le ministre des affaires étrangères de France et vice versa?

La chose paraît douteuse, du moins en matière commerciale. Il est souvent aisé de faire indirectement ce que l'on ne peut attendre directement sans perte de temps et de travail. Au printemps de l'année en cours, M. H. Ketels consul général de Belgique à Ottawa, — les consuls belges ont la réputation, fort justifiée d'ailleurs, de remplir admirablement leur mission — informa le minis-

trère belge le bénéfice du tarif intermédiaire pour les articles mentionnés dans la cédule B du traité français. Nous pouvons également accorder ce tarif pour les articles de la cédule C, à l'exception, toutefois, des dérogations spéciales inscrites dans cette cédule".

Finalement, M. Fielding demanda si ces concessions étaient de nature à satisfaire le cabinet de Bruxelles. Informé préalablement des désirs de ses commentants, M. Ketels répondit, le jour même, que tel était réellement le cas. Le lendemain, 7 juin 1910, un ordre en conseil sanctionna l'entente; l'accord devint parfait; la représentation diplomatique n'eut à intervenir en aucune façon. Pour lui rendre un platonique hommage, le ministre canadien et le consul général de Belgique parlèrent en termes prudents, n'engageant personne, d'un futur traité



Chapeau en fourrure, où le chic et le confort sont combinés

tre des finances du Dominion de son désir et du désir de son gouvernement de faire admettre la Belgique au bénéfice du tarif intermédiaire canadien et du traité franco-canadien de 1907. Les pourparlers ne furent pas longs; ils durèrent moins de semaines que n'avaient duré d'années les négociations avec la France.

Dans une dépêche du 6 juin 1910, M. Fielding exposa la situation au distingué consul de Belgique. Un traité, écrit-il en substance, exige l'intervention diplomatique du Foreign Office et "entraînera inévitablement un délai considérable". Mais M. Ketels avait désiré des mesures "améliorant rapidement les relations commerciales de la Belgique avec le Canada." M. Fielding indiqua la voie à suivre: "Le gouvernement canadien peut, par un ordre en conseil, étendre à la

de commerce qui interviendra à l'époque indéterminée convenant également aux deux parties intéressées.

Un ordre en conseil du même jour admit les Pays-Bas au bénéfice du tarif intermédiaire canadien. Un accord intervint quelques jours plus tôt entre le consul d'Italie, M. Lionello Scelsi, et M. Fielding fut ratifié à la même date. Quatre mois plus tôt, des pourparlers engagés par le consul allemand, M. Karl Oang, avaient abouti au même résultat. Terminant une longue guerre de tarifs, née d'un crime de lèse-impérialisme, commis, vers la fin du dix-neuvième siècle, par la Wilhelmstrasse, l'entente germano-canadienne présentait cependant des difficultés exceptionnelles.

Ces quelques faits, que nous extrayons avec plaisir d'une récente publication gouvernementale d'Ottawa, (Papers re-

# MODES DU PRINTEMPS

Nos voyageurs sont actuellement sur la route, avec un Assortiment Complet d'Échantillons de Nouveautés de Modes.

## CHAPEAUX

*Ne manquez pas de voir nos formes spéciales en*

**CRIN,**

**PAILLE DE RIZ,  
PANAMAS, Etc.**

## FLEURS

*Les lignes de Soie que nous avons ont une grande vogue, la gamme du coloris est la dernière pour la saison du Printemps.*

## ORNEMENTS

*Seront très en demande. Aussi nous en avons une Collection magnifique comprenant la nouvelle boucle "fourche" en acier, vieil Or, vieil Argent et noir.*

## TRESSES A CHAPEAUX (Braids)

*Vous trouverez dans cette Collection plusieurs modeles dont la vente nous est exclusivement réservée par le fabricant, ce qui veut dire que nous vous les offrons a des prix défiant toute compétition.*

## Rubans, Tulles, Chiffons, Malines de fantaisie

*Dans les Nuances les plus Nouvelles de la Saison.*

*Toute Commande par la malle recevra notre meilleure attention et sera toujours expédiée le jour meme.*

# DEBENHAMS (Canada) LIMITED

TORONTO

Rues Bay et Wellington

OTTAWA

MONTREAL

18-20, Rue Sainte-Hélène

QUEBEC

lating to commercial arrangements between Canada and Foreign Countries) se passent de commentaire. Il suffit aux représentants allemand, belge, néerlandais, italien, de quelques vagues propos échangés au cours de conversations intimes pour atteindre un résultat que nous avions poursuivi pendant de longues années. Il est vrai que nous possédons un traité formel et que les autres pays n'ont qu'un arrangement provisoire. Mais il n'y a que le provisoire qui dure. De part et d'autre, les résultats sont les mêmes; et ces résultats furent, pour nos concurrents, d'autant plus appréciables qu'ils furent plus facilement acquis. Pour conclure des traités au sens diplomatique, le Canada doit passer par le Foreign Office et en utiliser les rouages lents et compliqués; des pourparlers entre ses dirigeants et les représentants consulaires étrangers suffisent pour établir d'utiles arrangements commerciaux. Gardons-nous d'oublier l'utile et instructive leçon.

#### LA CIRCULATION DANS LES RUES ET LES MARCHANDS

Le règlement municipal No 333 intitulé: "Règlement pour empêcher que les piétons ou la circulation ne soient entravés et la paix publique troublée dans les rues, ruelles et places publiques de la cité" vient d'être amendé par la proposition suivante de l'échevin Robinson, qui a été adoptée:

Section 1.—Le règlement No 333 est amendé en ajoutant après la section 3, la section suivante:

"(3a). Il est défendu à toute personne d'accoster les passants, dans les rues ou places publiques de la cité, pour les inviter à entrer dans les magasins ou autres établissements d'affaires, ou de solliciter de toute autre manière la clientèle de ces passants ou de toute autre personne, soit à la porte des magasins ou autres établissements d'affaires, soit sur les trottoirs, soit dans tout autre endroit public de ladite cité.

Section 2.—Le présent règlement sera censé faire partie du règlement No 333, qu'il amende, quant à la pénalité et à toutes autres fins que de droit.

Cet amendement au règlement No 333 a été adopté pour mettre fin aux ennuis qu'éprouvaient les passants dans certaines rues de la Cité, notamment rues Craig et St-Laurent où ils étaient accostés et invités à entrer dans les magasins. Les passants ne pouvaient s'arrêter devant les devantures de certains magasins sans être immédiatement importunés par les propriétaires de ces magasins. De nombreuses plaintes ont été faites non seulement par les passants, mais aussi par des marchands qui n'emploient pas de pareilles méthodes pour attirer la clientèle chez eux. La police, qui ne pouvait rien pour empêcher que les passants soient ainsi interpellés est désormais armée pour mettre le ho! à une pratique gênante en même temps que peu digne.

#### UNE PROPOSITION PEU PRATIQUE

A une réunion du Conseil de la Chambre de Commerce il a été récemment présenté un rapport très intéressant, mais, disons-le tout de suite, peu pratique, sur une application nouvelle du principe qui a dicté la "Loi de la Vente en Bloc."

Autant nous sommes disposés à appuyer de toutes nos forces les mesures qui pourraient être prises dans l'intérêt des commerçants, autant nous nous opposerons énergiquement à toutes les théories qui n'auraient d'autre effet que de démoraliser le commerce.

Il a été demandé à la Chambre de Commerce d'étudier cette proposition d'assimiler le marchand dont les marchandises seraient totalement ou en partie incendiées, au marchand qui vendrait son magasin en bloc. Dans ce cas, il ne serait pas permis au marchand de recevoir son indemnité des compagnies d'assurance à moins du *consentement de tous ses créanciers*.

Ce n'est évidemment pas d'un marchand que vient pareille proposition. Disons immédiatement qu'elle a été faite par un avocat. Nous aimons bien les avocats, mais nous n'aimons pas beaucoup qu'ils se mêlent des questions commerciales, auxquelles leurs études et leur profession ne les préparent guère. Nous allons nous en rendre compte:

Voici un commerçant qui a le malheur de passer au feu, selon l'expression populaire; ses pertes s'élèvent à \$2,000 par exemple; il est amplement assuré; dans les soixante jours il sera indemnisé par les compagnies d'assurance; ses fournisseurs le savent et lui renouvellent son stock, sûrs qu'ils sont d'être payés, leur client étant solvable. Le marchand peut ainsi reprendre son commerce le lendemain même de l'incendie, s'il le désire; ne pas perdre de temps ni de clientèle; encaisser des profits; en un mot, ne pas trop souffrir du malheur qui l'a frappé.

On vient proposer que ce malheureux marchand attende le consentement de ses créanciers pour recevoir l'indemnité à laquelle il a droit. Or, il arrivera ceci, c'est que ses fournisseurs habituels attendront eux-mêmes que le pauvre incendié ait obtenu le consentement de *tous ses créanciers*—avant de lui faire de nouvelles avances de marchandises. Le marchand ne pourra donc pas se remettre aux affaires immédiatement et souffrira doublement du malheur qui l'a frappé, si, de cette façon, on ne le ruine.

Nous supposons que, si pareille loi entrerait dans nos statuts, elle s'appliquerait aussi bien aux commerçants qui chiffrent les affaires par millions chaque année, qu'aux petits marchands qui ne font des ventes que pour quelques centaines de plastres par mois. Il ne saurait y avoir deux lois, différentes: une pour les com-

merçants qui font de grosses affaires et une autre pour les petits commerçants.

S' imagine-t-on alors les embarras qu'une pareille loi créerait au gros commerce, les pertes énormes qu'encourraient les maisons de gros visitées par l'incendie et obligées d'attendre que tous leurs créanciers à l'étranger aient donné leur consentement, afin que les compagnies d'assurance puissent payer les indemnités.

L'auteur de la proposition paraît supposer que le marchand qui passe au feu est un malhonnête homme ou un insolvable. Nous ne nous expliquons pas autrement qu'il veuille prendre des garanties contre le marchand incendié. Or, il est notoire que la plus grande partie des marchands qui passent au feu, aussi bien à la ville qu'à la campagne, continuent les affaires. C'est donc qu'ils paient leurs créanciers, et qu'ils trouvent crédit auprès d'eux. Ce n'est pas le fait de malhonnêtes gens.

D'ailleurs quelle garantie pourrait-on avoir contre un malhonnête homme? Ne pouvant recevoir une indemnité des compagnies d'assurance en cas d'incendie, il ne s'assurera pas et trouverait profit à économiser le montant des primes. La loi deviendrait donc inutile, puisqu'elle ne protégerait pas le créancier contre son débiteur malhonnête.

C'est très bien, si l'on veut, de chercher à éviter tout risque; mais il faut bien comprendre qu'il est impossible de remédier à tous les maux au moyen des lois. Une loi dans le sens de celle proposée contre les marchands dont le stock serait plus ou moins endommagé par le feu serait, à notre point de vue, une loi mauvaise.

#### RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS MANUFACTURIERS

Un recensement des établissements manufacturiers sera fait le 1er juin, l'année prochaine. Par ce recensement on se propose de faire l'énumération des capitaux engagés dans ces établissements en 1910, ainsi que de la valeur de la terre, des bâtiments, du matériel, de la sorte de produits par quantité, ou par nombre des articles complétés et de la valeur dans l'année. Ces statistiques se rapporteront généralement aux manufactures qui emploient cinq ouvriers ou plus pendant l'année, mais pour certaines industries, telles que les moulins à farine, les briqueteries, les scieries, les usines de lumière électrique et de force motrice, et dans certains autres établissements où la valeur des produits est considérable, proportionnellement au nombre des personnes employées, l'énumération sera faite sans égard au nombre de personnes employées. Les employés des établissements comprendront les gérants, les surintendants, etc., à salaires, les fonctionnaires, les commis à salaires;





# BLACK PRINCE

## Bonne Chemise, Grande et Confortable.

La Chemise Black Prince est un article qui se vend remarquablement bien à la clientèle ouvrière. Nous nous sommes donné la peine de rechercher CE QUE l'ouvrier DÉSIRE pour ses chemises, et nous avons produit la chemise Black Prince.

Le matériel est une serge noire à dos duveté—faite spécialement pour nous, pour la Chemise Black Prince.

La couleur est INDÉLÉBILE. Vous pouvez vendre la chemise, avec la certitude que la teinture ne disparaîtra pas par l'effet de l'eau, de l'ébullition et ne passera pas.

La Chemise Black Prince est taillée AMPLE, ses manches sont longues et elle a partout une double piqûre.

Ecrivez aujourd'hui à votre marchand en gros pour avoir un échantillon et le prix de la chemise "Black Prince", faite et garantie par

**The Canadian Converters  
Co., Limited.**

**MONTREAL.**

les ouvriers qui seront classés en deux catégories: de plus de 16 ans et de moins de 16 ans, et les ouvriers à la pièce employés en dehors des établissements. Les salaires, les gages et toutes les sommes payées aux employés seront inscrits sur la feuille de recensement par sexe et pour l'année du recensement, et ils comprendront la somme totale de semaines d'emploi pendant l'année, le nombre moyen d'heures de travail par semaine et la somme totale payée dans l'année. Le total des semaines de travail et le total des sommes payées se rapportent au corps entier des employés pendant l'année, tandis que le nombre moyen d'heures de travail se rapportera à une moyenne calculée pour tous les employés de l'année.

Quant aux employés à la pièce en dehors de l'établissement, l'énumération devra indiquer, par sexe, la somme totale qui aura été payée en salaires pendant l'année et également la valeur totale de leurs produits. La force motrice employée dans les établissements comprendra le nombre et la force motrice des machines à vapeur, à gaz et à gazoline, des roues hydrauliques et des moteurs électriques, ainsi que la force motrice vendue à d'autres compagnies publiques ou privées ou achetées à ces compagnies. Le combustible employé devra indiquer la quantité de houille, de bois ou d'autres combustibles et sa valeur, livré à l'établissement, y compris la douane et les frais de transport. La houille sera classée par mesure, suivant qu'elle vient de l'étranger ou du Canada. L'ouvrage de commande et les matières brutes seront énumérés par genre ou catégorie et les entrées devront indiquer les montants reçus dans l'année pour les ouvrages de commande et de réparation, et la valeur des matières brutes ou partiellement ouvrées employées aux installations. On enregistrera le genre ou la catégorie de produits des établissements de 1910 (par nom séparé, si on fabrique plus d'un produit), la quantité et le nombre de chaque article séparément et la valeur des produits divers pendant l'année. Ce relevé doit servir à faire connaître l'étendue et la variété des industries dans toutes les provinces et les districts. Mais il faut qu'il soit bien compris que les statistiques compilées et publiées ne révéleront pas les détails sur les industries individuelles. Le rapport ne révélera le total pour une industrie quelconque que lorsque cette industrie sera représentée par trois établissements manufacturiers ou plus du même genre. Tous les renseignements mentionnés ici seront recueillis par les recenseurs sur la feuille No. 9.

Le recensement de l'industrie laitière qui se rapporte à la production du beur-

re, du fromage, de la crème et du lait condensé, sera relevé sur la feuille No. 12. Il devra indiquer la quantité et la valeur de chaque produit, et la quantité de lait et de fromage utilisés aux fabriques, le nombre des patrons et la somme d'argent qui leur aura été distribuée pendant l'année.

#### LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

On demande en Angleterre l'abolition de leurs Privilèges.

Nous trouvons dans le "Ironmongers' Chronicle and the Hardwareman", de Londres, Angleterre, un écho de l'Assemblée de la Chambre Nationale de Commerce Anglaise qui a eu lieu le 12 Octobre à l'hôtel de ville de Bolton.

Le Secrétaire, M. S. T. Nicholson qui, cet été est venu à Montréal, comme le savent nos lecteurs, a donné dans son rapport intérimaire les conclusions du Comité de la dite Chambre sur différentes questions et notamment sur celle des Sociétés coopératives, à ce sujet elle a décidé:

"Que les organisations commerciales actuellement enregistrées en vertu des "Actes relatifs aux Sociétés Industrielles et de Prévoyance" et qui font des opérations avec des personnes qui n'en sont pas membres, devraient être enregistrées conformément à l'"Acte des Compagnies" et payer les mêmes droits et taxes et observer les mêmes clauses de la loi que les autres Compagnies à Responsabilité Limitée, pour les raisons suivantes:

1. Elles commerceront avec le public en général en concurrence avec les commerçants privés et les compagnies à responsabilité limitée.

2. Elles occupent des magasins dispendieux à très grande proximité des commerçants privés et adoptent les mêmes méthodes de publicité et de faire les affaires, vendent des marchandises à crédit, à paiement hebdomadaire aussi bien qu'au comptant.

3. Elles font le commerce de banquier, construisent des maisons, passent des contrats avec l'Amirauté et autres corporations publiques pour la fourniture d'aliments et de vêtements. Elles sont dans le sens exact du mot des concurrents en gros et en détail des manufacturiers et des distributeurs et, en conséquence, ne devraient pas être favorisées par la loi aux dépens de leurs concurrents et du public en général.

"Tissus et Nouveautés", d'accord en cela avec l'Association des Marchands Détailleurs du Canada, n'avait-il pas raison de s'opposer de toutes ses forces à l'adoption des lois présentées à Ottawa, à la session dernière, pour favoriser au Canada l'établissement de Sociétés Coopératives, privilégiées au détriment de tous les commerçants privés et de toutes les compagnies régulièrement incorporées.

Si jamais ces Sociétés Coopératives prenaient pied au Canada, elles agiraient, à n'en pas douter, comme le font les Sociétés Coopératives en Angleterre, désorganiserait le commerce établi sur lequel pèsent droits d'enregistrement et

taxes et jouiraient de faveurs que rien ne justifie.

Le commerce doit veiller, car la question des Sociétés Coopératives n'est pas morte ici; elle a, quels que soient les mobiles qui les poussent, des partisans à la Chambre des députés. Elle reviendra donc sur le tapis, à la prochaine ou à d'autres sessions, mais elle fera de nouveau parler d'elle.

Il y a là un point qui devrait faire comprendre à tous les marchands détaillants la nécessité de se tenir prêts à combattre toute législation qui leur serait hostile.

Pour cela, ils n'ont pas de meilleur moyen à employer que de s'unir à leurs confrères du commerce qui font partie de l'Association des Marchands Détaillants du Canada.

De la puissance de cette Association dépendra dans l'avenir la solution des questions commerciales posées devant les municipalités. Faites-la donc puissante et forte.

#### LA CALE SECHE A MONTREAL

##### Question à résoudre

On prétend que, si le cabinet d'Ottawa est unanime à reconnaître la nécessité d'établir une cale-sèche à Montréal, il ne montre plus la même unanimité quant à l'importance qu'elle doit revêtir. Tandis que le Ministre de la Marine, l'Hon. L. P. Brodeur, demande pour le port national une cale-sèche de premier ordre, d'autres Ministres pensent ne devoir accorder de subsides que pour une cale-sèche de second rang.

C'est sans doute ce qui est cause du silence qui se fait depuis quelque temps sur les anciens projets de la maison Vickers-Maxim. Cette maison consentirait bien à établir ici une cale-sèche de premier ordre, mais se refuserait à en construire une d'un rang inférieur.

On s'est naturellement ému de tous ces bruits dans notre ville. Le Conseil du Board of Trade a eu une assemblée spéciale à ce sujet; il a été décidé de faire des représentations énergiques au gouvernement et de lui faire connaître la nécessité pour Montréal d'avoir une cale-sèche de premier et non de second ordre.

Une délégation composée de représentants du Board of Trade, de la Chambre de Commerce et de la Fédération des Armateurs; du Maire et des membres du Conseil de la Cité; du Maire de Maisonneuve; du Maire de Longueuil; des membres de l'Association Maritime de l'Intérieur et de l'Association des Manufacturiers Canadiens; de représentants du Grand Tronc, du Pacifique Canadien, du Canadian Northern, de l'Association de l'Assurance Maritime et de l'Association des Citoyens de Montréal, ainsi que des Membres de la Chambre des Députés



**Challenge** BRAND  
Collars Waterproof and Cuffs

**Un Essai Sûr !**

En choisissant une Marque de Faux Cols en Caoutchouc pour votre client difficile, une bonne idée est de vous assurer que vous-même vous porteriez ce faux-col !

Vous porteriez les

**Faux-Cols et Manchettes**

à l'Épreuve de l'Eau.

MARQUE

**“ CHALLENGE ”**

parce qu'ils sont si entièrement différents des faux-cols vieux style à l'épreuve de l'eau. Ils sont parfaitement corrects comme genre et ajustage et ne peuvent être distingués du faux-col en toile que vos meilleurs clients ont toujours porté.

Les Faux-Cols “Challenge” n'ont pas d'odeur désagréable, ne s'affaissent pas, ne se fendillent pas et ne changent pas de couleur; on peut les nettoyer en quelques secondes avec un linge humide.

L'économie de blanchissage est un des meilleurs points de vente en faveur des Faux-Cols et Manchettes “Challenge”.

Procurez vous détails et prix.

**The Arlington Company of Canada,**

LIMITED. 54-64, Avenue Fraser, Toronto, Ontario.

REPRESENTANTS :

Ontario : J. CHANTLER & Co., Toronto. Est : DUNCAN BELL, Montréal.  
Ouest : R. J. QUIGLEY, 8-10 Wellington Est, Toronto. (temporairement)  
(Quartier Général - Winnipeg dans un avenir rapproché.)

**Sous-Vêtements**  
**Marque Health**

Stock bien  
Assorti.

Vos Ordres seront Exécutés  
Promptement.

**Greenshields Limited**  
MONTREAL.

**Le Prix et la Qualité**

Distinguent les Sous-Vêtements



**MARQUE “TIGER”**

... D'autres Sous-Vêtements Bien Faits ...

Leur excellence est prouvée et attestée par des centaines de marchands les plus progressifs qui tiennent cette ligne. Eventuellement vous la désirez — POURQUOI pas MAINTENANT ?

**The GALT KNITTING CO.,**  
GALT, - - Ontario.

et du Sénat du District, devra avoir, à bref délai, avec le Premier Ministre et les autres Membres du Cabinet, une entrevue dans le but de présenter au Gouvernement les raisons qui militent en faveur de la construction d'une cale-sèche de premier ordre dans le port de Montréal.

Il va de soi que, quand le gouvernement semble disposé à prendre toutes les mesures voulues pour permettre la montée du fleuve jusqu'au port national aux plus gros navires modernes, il prenne également les dispositions nécessaires pour que les navires du plus fort tonnage puissent être réparés et visités au terme de leur voyage.

Bien d'autres raisons pourraient être invoquées et le seront par la délégation, mais celle que nous indiquons et qui est dictée par la logique même des choses est à elle seule suffisante pour dicter au gouvernement la conduite qu'il doit tenir en pareille circonstance.

Nous ne croyons pas devoir douter que les Ministres, après avoir entendu les délégués, ne se montrent unanimes et sur la nécessité d'une cale-sèche à Montréal et sur l'importance de premier ordre qu'elle doit obligatoirement avoir si l'on veut qu'elle réponde aux besoins du port le plus important du Canada.

Le gouvernement peut accorder les mêmes avantages à d'autres ports qu'au

nôtre, nous n'y voyons pour notre part aucun inconvénient. Mais, il serait difficile de comprendre que le Gouvernement accordât à un port de second ou de troisième ordre une subvention qu'il refuserait au premier port du pays, pour créer une cale-sèche aux grandes dimensions dont le besoin se fait et se fera chaque jour sentir davantage.

#### NE VENDEZ PAS SANS PROFITS

Nous avons vu précédemment que, pour réussir en affaires, un marchand ne doit pas débiter avec un capital insuffisant et qu'il ne doit pas non plus acheter inconsidérément.

Mais bien acheter n'est pas suffisant, il faut aussi savoir vendre, c'est-à-dire vendre avec profit. Il n'est pas difficile de beaucoup vendre quand on sacrifie la marchandise.

En principe, il est anti-commercial de vendre une marchandise, un seul article sans que le marchand en tire profit.

Le marchand de détail ne peut pas espérer faire fortune rapidement, d'un coup. Il n'a pas à compter sur de gros contrats qui lui laisseront de gros profits. Aujourd'hui, dans le commerce de gros et même dans l'industrie, ces coups de fortune ne se rencontrent plus, la concurrence est trop grande.

C'est donc la multiplicité des petits profits, des tout petits profits même qui

compte. Le marchand n'en a pas à perdre; il ne doit en négliger aucun et à plus forte raison, ne doit-il pas vendre sans profit.

Est-ce que les frais généraux sont moindres pour les marchandises vendues à perte que pour celles vendues avec profit? Est-ce que le travail, est-ce que le capital ne doivent pas trouver leur rémunération aussi bien dans la vente du sucre et des marchandises de marque que dans la vente des fruits, des légumes, des vins et des liqueurs, du coton et de la soie, des chaussures et des chapeaux, etc.

L'excuse, c'est que le voisin vend telle marchandise à tel prix et qu'il faut bien faire face à la concurrence. Si le voisin est assez insensé pour vendre à perte, est-il nécessaire de l'imiter? Il y a des marchands qui ne s'occupent pas de ce que font leurs voisins, ils les laissent vendre aux prix qu'ils veulent, les laissent s'enfermer, se ruiner, ils font d'excellentes affaires en ne vendant rien sans profit.

Ce sont ces derniers et non les autres qu'il faut imiter.

## SI VOUS APPROUVEZ

la ligne de conduite du "PRIX COURANT", abonnez-vous.

Faites-le connaître à vos amis, amenez-les à s'abonner.

Parlez-en à vos fournisseurs afin qu'ils se rendent compte de l'efficacité de sa publicité.

## GANTS GARANTIS

Cette paire de gants est garantie donner entière satisfaction. Si elle est défectueuse comme matériel ou comme figures, nous la réparerons ou la remplacerons, si vous nous la renvoyez avec cette étiquette.



Le soin pris dans la sélection de la peau, la coupe et la confection des Gants "RYAN" nous permet de donner une garantie absolue avec chaque paire de gants portant notre nom.

Nous ne laissons aucune manufacture vous donner un plus grand équivalent de votre argent.

En Vente chez les Principaux Marchand de Gros.

**E. H. Walsh & Co., Agents**

Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver.

Essayez notre NOUVEAU

## GANT sans COUTURE

POUR LA

PERFECTION

DANS

LE STYLE, L'AJUSTAGE

... LA DURABILITE ...

Nous enverrons avec plaisir des Echantillons sur demande

**PEWNY & CARRET, Gantiers Spécialistes,**  
GRENOBLE.

Seuls Agents au Canada:

**Greenshields Limited**

MONTREAL

*Au Commerce*  *Novembre 1910*

## **Vous êtes cordialement invités à visiter nos magasins.**

---

**N**OUS avons commencé notre vente annuelle d'inventaire le lundi 14 novembre et la continuerons jusqu'au 30 novembre, date à laquelle notre année commerciale de 1910 finit. Nous ne pouvons pas à présent vous donner une liste détaillée des marchandises que nous aurons à liquider et des prix que nous coterons; mais nous vous assurons de fortes réductions dans les lignes de liquidation. Nous désirons réduire notre stock à son minimum pour le 30 novembre. Vous trouverez des spécialités dans chaque département: Nouveautés, Tapis, Articles de Maison, Articles de Tablette, Cotonnades, Toiles et Lainages.

---

**JOHN MACDONALD & CO., Limited**  
TORONTO.

*M. J. O. Trempe, 207, rue Saint-Jacques, Montréal.*

*M. D. Fontaine, 77, rue Church, Saint-Roch, Québec.*

*M. J. H. Carson, (Cowansville), Cowansville.*

INVENTAIRE

Occasion pour  
vous Réassortir

---

---

*Nous avons, dans tous les départements, un certain nombre de lignes à liquider, que nous offrons à des prix spéciaux avant de faire notre inventaire.*

*Les marchandises de Printemps arriveront bientôt et nous voulons leur faire de la place.*

*Vous aurez certainement avantage à visiter notre immense magasin pendant ce mois, ou à voir les échantillons de nos voyageurs.*

*Nous pouvons vous offrir des valeurs splendides.*

---

---

**GREENSHIELDS LIMITED**

**MONTREAL.**